

RAPPORT ANNUEL 2023

SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS



AVANT-PROPOS



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON EST COMPÉTENTE POUR LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PRÉVENTION, COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS).

Le présent rapport est établi conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets destiné, principalement, à l'information des usagers.

Ce rapport contient notamment les informations suivantes :

- > Une présentation de la collectivité et de son territoire ;
- > Les recettes et dépenses du service ;
- > Les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la compatibilité analytique du service de prévention et de gestion des déchets et devant figurer dans le rapport.

Ce rapport sera présenté au Conseil d'Estuaire et Sillon, il sera mis à la disposition du public sur notre site internet et transmis aux communes.

SOMMAIRE

PRESENTATION GÉNÉRALE..... 3

- › Territoire, compétences et équipements4
- › Périmètre d'action8
- › Moyens humains9
- › Faits marquants10
- › Chiffres Clés11

PARTIE 1

INDICATEURS TECHNIQUES

RÉDUCTION DES DÉCHETS.....14

- › Caractérisation de la poubelle ménagère15
- › Limitation des déchets végétaux et alimentaires16
- › Réemploi et réparation20
- › Information et sensibilisation23

COLLECTE DES DÉCHETS25

- › Organisation territoriale du service.....26
- › La pré-collecte27
- › La collecte en porte à porte.....28
- › La collecte en points d'apport volontaire30

- › La collecte en déchèterie et plateforme de déchets verts 33

TRAITEMENT DES DÉCHETS 40

- › Le traitement des ordures ménagères..... 41
- › Le traitement des recyclables 42
- › Le Traitement des déchets en déchèterie 45

PARTIE 2

INDICATEURS FINANCIERS

PRINCIPAUX POSTES

D'INVESTISSEMENT 48

PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 49

PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 51

LA REDEVANCE DES ORDURES

MÉNAGÈRES..... 53

PERSPECTIVES 2024..... 55

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- › Territoire, compétences et équipements 4
- › Périmètre d'action 8
- › Moyens humains 9
- › Faits marquants 10
- › Chiffres clés..... 11



Territoire, compétences et équipements

> Territoire

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui assure le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de son territoire.



11

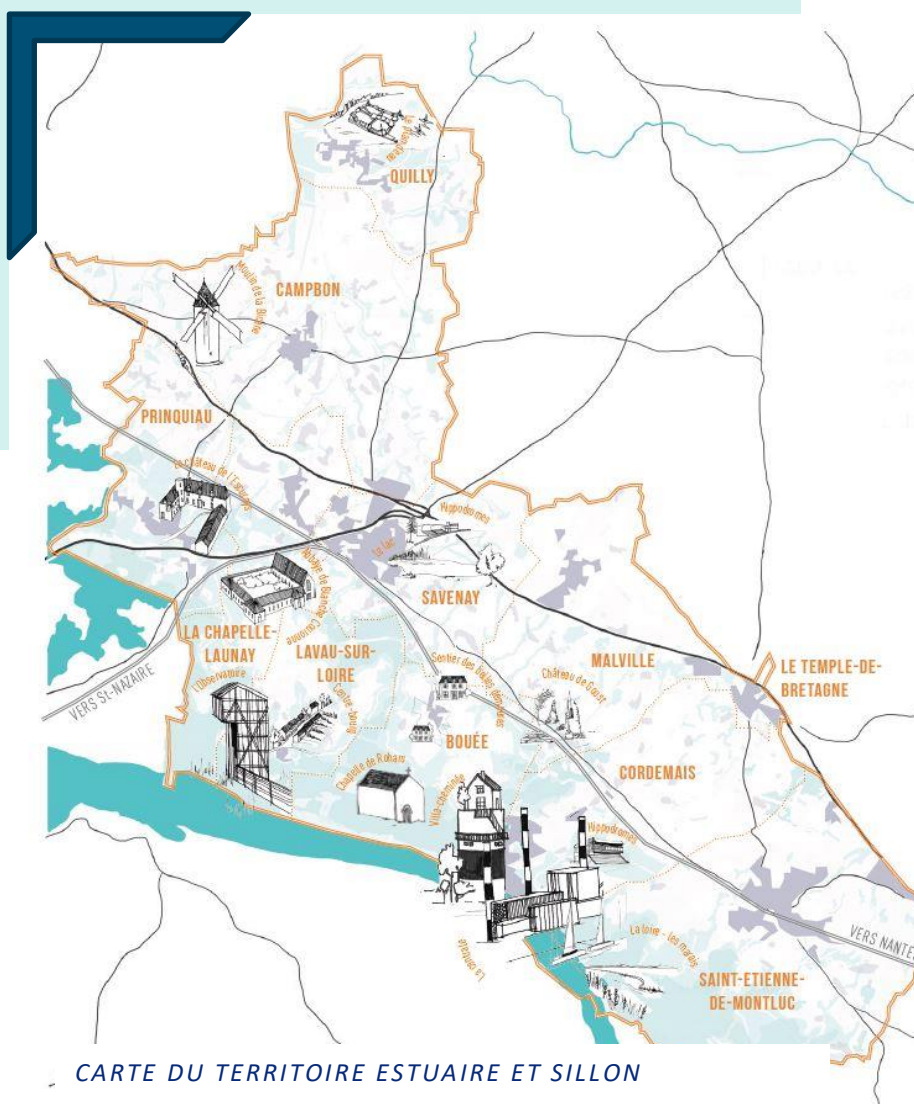
Communes membres



41 485

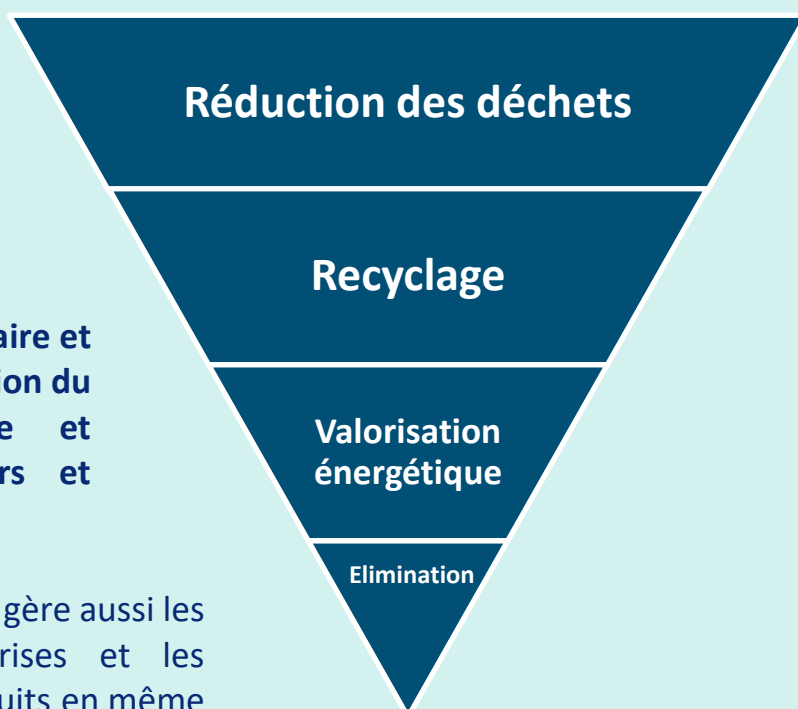
Habitants en 2023 soit une augmentation de 1.5 % par rapport à 2022.

Source ADEME SINOE
projection base INSEE



CARTE DU TERRITOIRE ESTUAIRE ET SILLON

Territoire, compétences et équipements

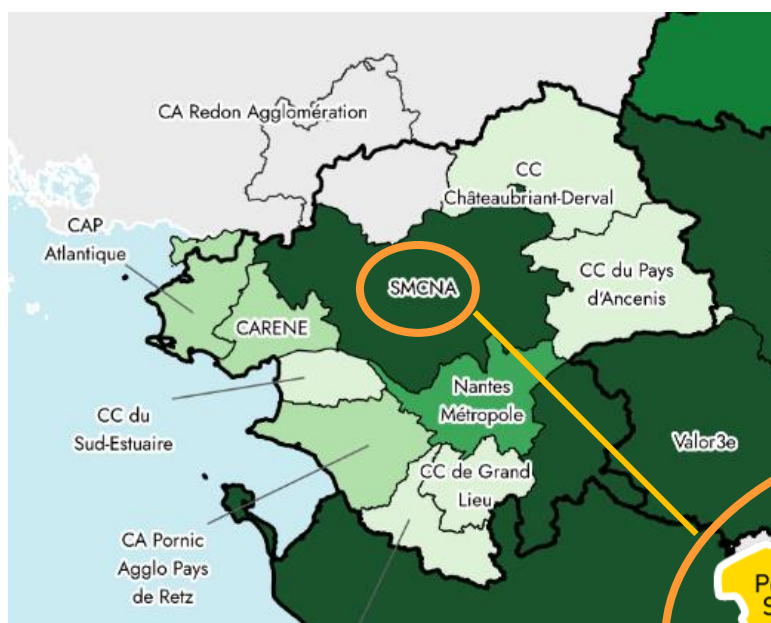


Compétences

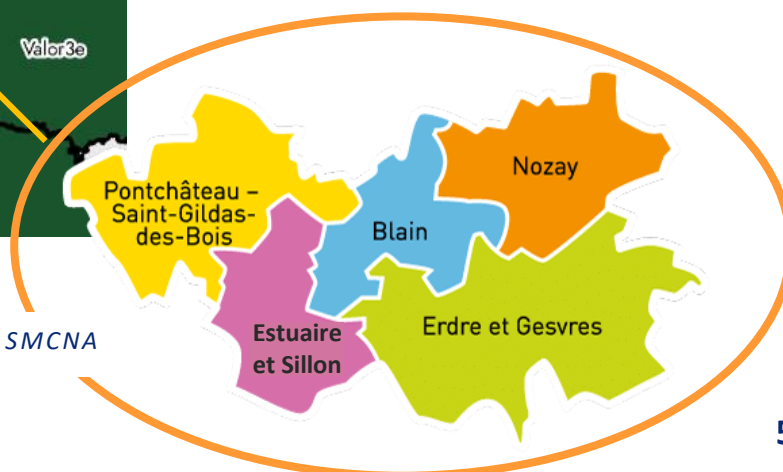
La Communauté de Communes Estuaire et Sillon (CCES) est en charge de la gestion du service de prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le terme « **assimilés** » signifie qu'elle gère aussi les déchets produits par les entreprises et les administrations, tant qu'ils sont produits en même quantité que ceux d'un ménage.

Le terme « **prévention** » renvoie à l'ensemble des actions qui vise à réduire les quantités de déchets.



La Communauté de Communes Estuaire et Sillon adhère au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique pour le traitement de ses déchets.



CARTE DES INTERCOMMUNALITES VOISINES AU SMCNA

Territoire, compétences et équipements

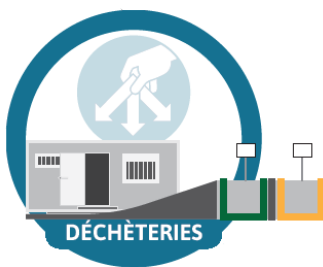
	Communauté de communes Estuaire et Sillon -CCES	Compétences de la CCES délégué au Syndicat Mixte Centre Nort Atlantique
Prévention des déchets	 Actions de communication, sensibilisation, réemploi / déploiement du compostage individuel, formation et animations	 Actions de communication, sensibilisation, réemploi, gestion des zones de dons en déchèteries/ déploiement du compostage partagé, formations et animations/gaspillage alimentaire
Pré-collecte	 Dotation en bacs Installation/gestion des éco-points	
Collecte en porte à porte	 8 communes : Régie CCES 3 communes : Marché VEOLIA	
Collecte en point d'apport volontaire « Eco-points »	 Collecte des éco-points Marché VEOLIA	
Déchèteries (haut de quai) et aire de dépôt déchets verts	 Accès déchèterie, accueil gardien, sécurité, bennes et bacs de tri	
Les déchèteries bas de quai		 Chargement et transport de la benne vers le lieu de transfert et/ou traitement
Quai de transfert		 Gestion des contrats/marchés du quai de transfert + transfert des déchets vers les centres tri / valorisation / traitement
Centre de tri		 Gestion des contrats/marchés prestataires
Centre de recyclage	 Gestion des contrats avec les repreneurs pour le rachat des matières	 Gestion des contrats/marchés prestataires des équipements
Centre enfouissement et d'incinération		 Gestion des contrats/marchés des équipements

Territoire, compétences et équipements

› Equipements

Afin d'exercer sa compétence de gestion des déchets la Communauté de communes et le Syndicat de traitement disposent de leurs propres équipements gérés via des marchés de prestations.

La collectivité mobilise également les équipements de sociétés privées de traitement :



Un réseau de **4** déchèteries



1 quai de transfert



1 aire de dépôt de déchets verts

1 Une plateforme de déchets verts et de compostage mutualisée



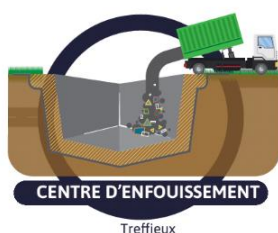
1 recyclerie



Production d'électricité et de chaleur



Couëron



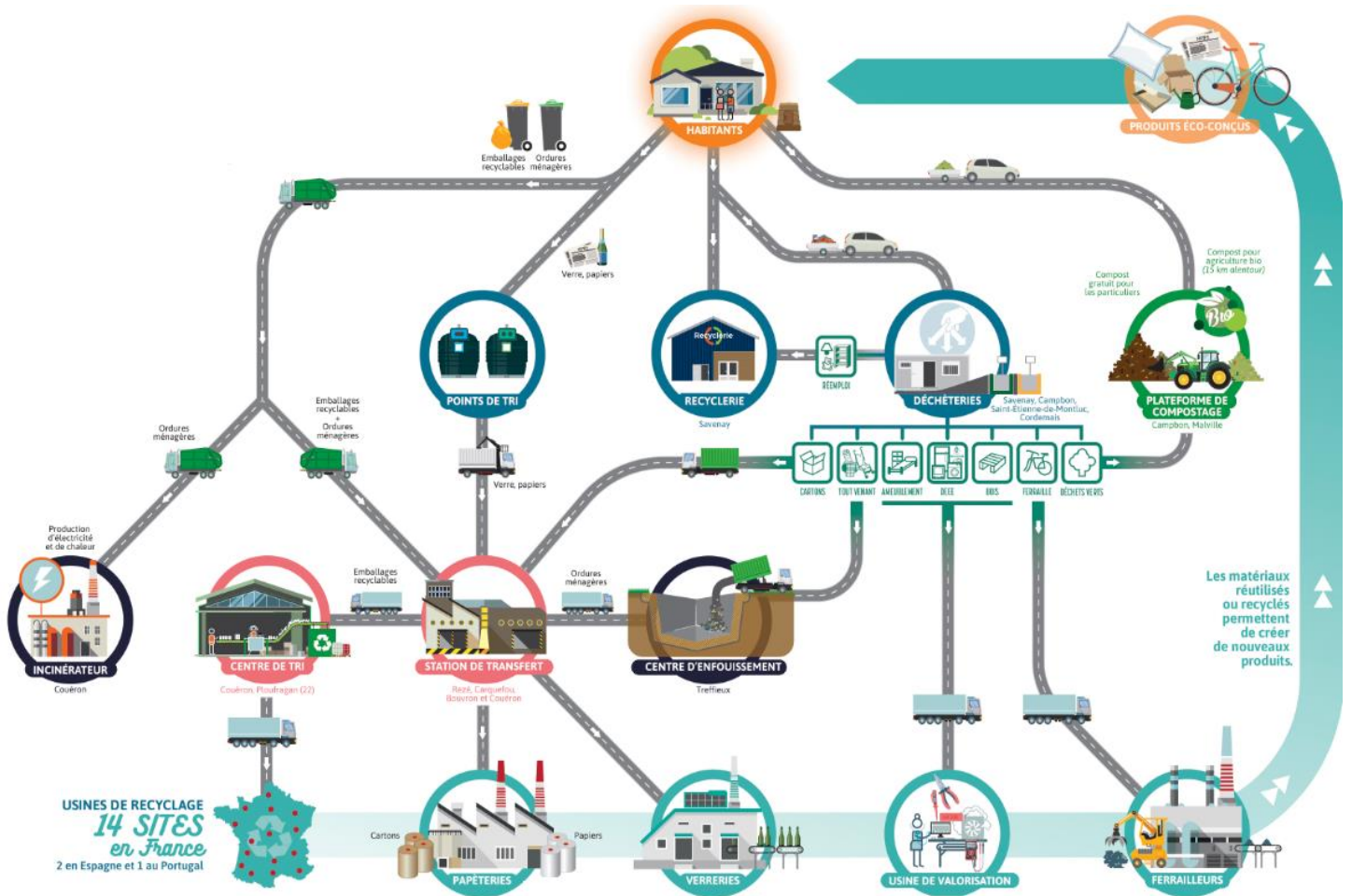
Treffieux

1 centre d'enfouissement

Périmètre d'action

Le circuit des déchets...

Suivez le trajet parcouru par vos déchets, depuis votre domicile jusqu'à leur traitement ou leur revalorisation finale.



Moyens humains



› Organigramme du service déchets d'Estuaire et Sillon

Le service Environnement Déchets fait partie du pôle Infrastructure-Ingénierie-Moyens technique.

PRÉSIDENT

DGS

INFRASTRUCTURES – INGÉNIERIE
– MOYENS TECHNIQUES
1 Directeur

RESPONSABLE DÉCHETS
1 Responsable

Adjointe Technicienne déchets
Prévention - redevance
1 Agent

Hors prestations et marchés, le service compte 18 agents pour 17 ETP.



› ZOOM sur la relation à l'utilisateur

Pour renseigner les administrés, le service a mis en place une équipe dédiée à la relation usager avec un accueil physique, téléphonique et mail.

Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 (accueil fermé le jeudi après-midi).

Il a pour mission de traiter les demandes et les réclamations des usagers en lien avec le service.

› ZOOM sur la sécurité au travail

En coordination avec le service Conseil en prévention des risques professionnels et en lien avec la politique générale de prévention des risques professionnels, un agent de prévention conseille et accompagne les encadrants et les agents dans la mise en œuvre des règles de sécurité au travail.

Faits marquants 2023



Adhésion des trois communes de la Communauté de Communes (Cordemais, le Temple-de-Bretagne et Saint-Etienne-de-Montluc) au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) au 1er janvier 2023. Reprise des marchés de traitement des ordures ménagères, du tri des emballages, du rachat des papiers, du transport et traitement des bennes de déchèteries.

Les animations scolaires ont permis de sensibiliser plus de 800 élèves de primaire et collège du territoire au tri, au recyclage et à la réduction des déchets.

Poursuite de la distribution des bacs jaunes et des composteurs.

Mise en œuvre de la feuille de route Biodéchets.

Favoriser le retrait des composteurs individuels sur le territoire. Déploiement de nouveaux sites de compostage collectif ou en établissement. Travail en collaboration avec le SMCNA pour l'étude et l'installation des sites de valorisation collectif des biodéchets.

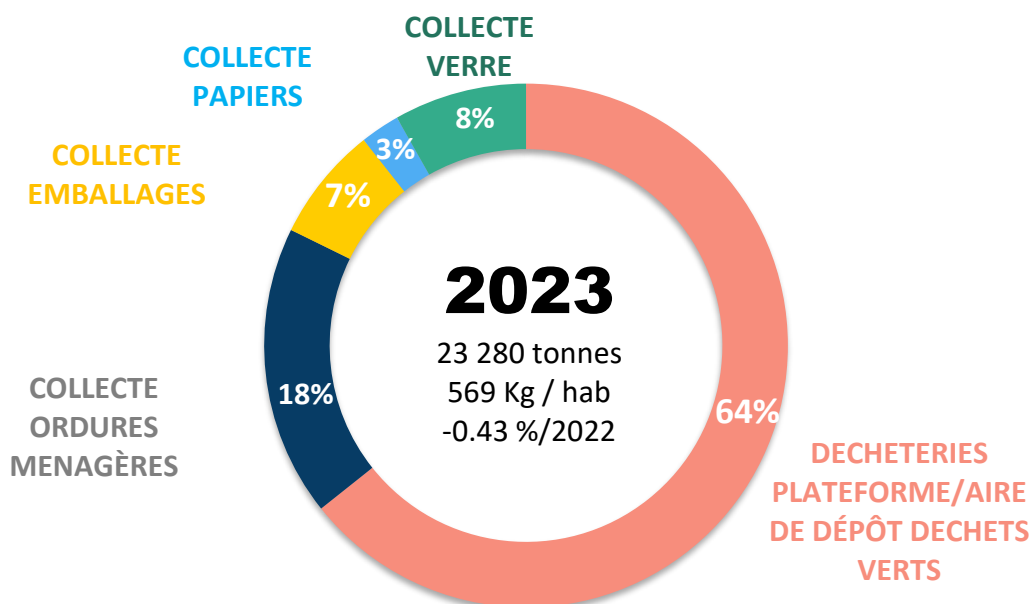
Evolution du réseau des déchèteries pour améliorer leur fonctionnement et intégrer davantage de réemploi.

Chiffres clés

› Bilan des tonnages 2023

Avec 23 280 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés en 2023, on observe une légère baisse de -0.45 % par rapport à 2022.

	TONNES 2022	TONNES 2023	RATIO EN KG/HAB/AN	EVOLUTION PAR RAPPORT A 2022
COLLECTE ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	4 254	4 183	102	-1.7%
COLLECTE SELECTIVE EMBALLAGES	1 567	1 651	40	+5,3%
COLLECTE SELECTIVE PAPIERS	623	567	14	-9%
COLLECTE SELECTIVE VERRE	1 982	1 910	47	-3,7%
DECHETERIES + APPORTS PLATEFORME DE DECHETS VERTS	14 958	14 969	366	+5%
TOTAL DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	23 384	23 280	569	-0,45%



Chiffres clés

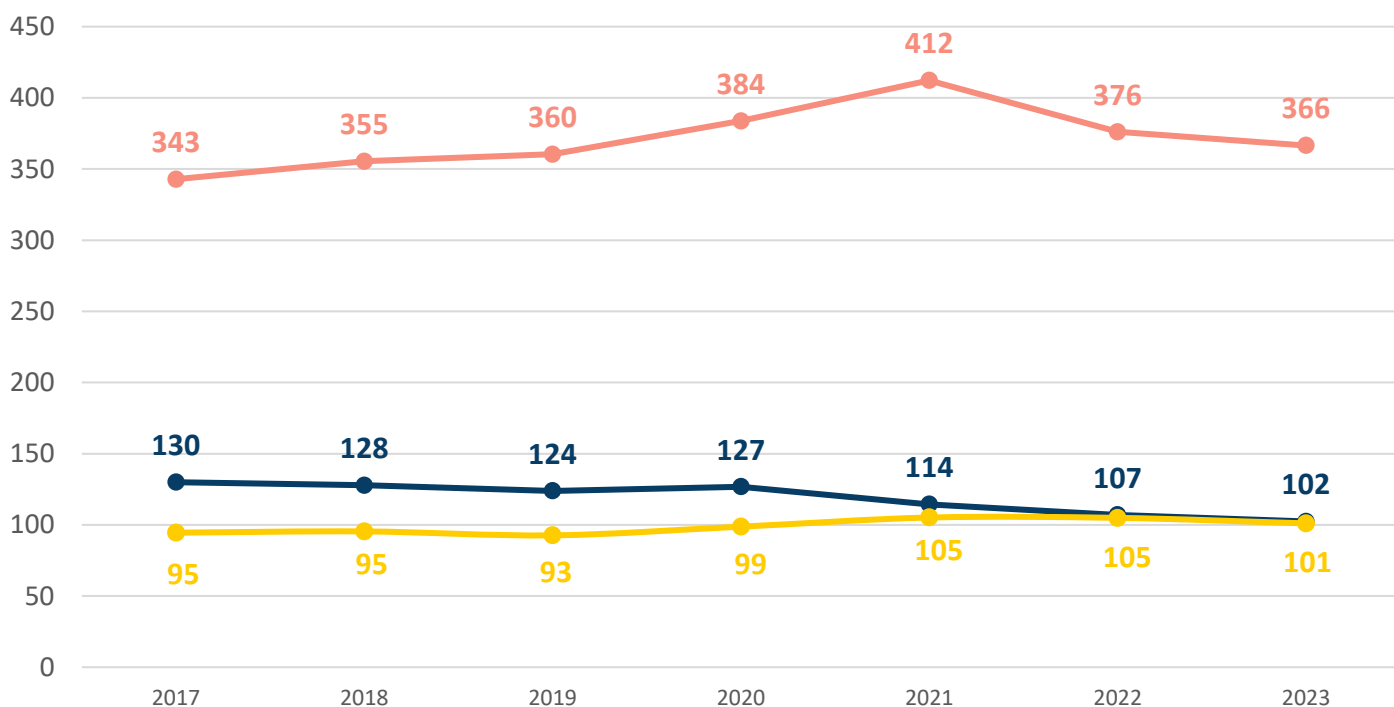
› Evolution des tonnages collectés

Entre 2017 (année de la fusion des deux Communautés de Communes*) et 2023, les tonnages collectés des ordures ménagères ont diminué de 13,8% (130 kg/hab en 2017 contre 102 kg/hab en 2023).

A l'inverse les emballages (plastiques, métal, papiers et verre) issus de la collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire ont augmenté de 17% (95 kg/hab en 2017 contre 101 kg/hab en 2023).

Les déchets apportés en déchèterie sont plus fluctuants, impactés par la météo pour les déchets verts, un contexte national ou international avec le COVID pour les années 2020-2021.

On note que les déchets ménagers et assimilés (collecte sélective, déchèterie et ordures ménagères et assimilés) ont quasiment retrouvé le niveau de 2017, 568/kg/hab pour 569kg/hab en 2023.



● Ordures ménagères ● Collecte sélective (emballages, papiers, verre) ● Déchèteries
Plateforme de déchets verts
Aire de dépôt

*Fusion en 2017 de la Communauté de commune Cœur d'Estuaire (Cordemais, le Temple de Bretagne et Saint Etienne-de-Montluc) et de la Communauté de communes Loire et Sillon (Savenay, Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Malville, Prinquiau, Quilly).

PARTIE 1

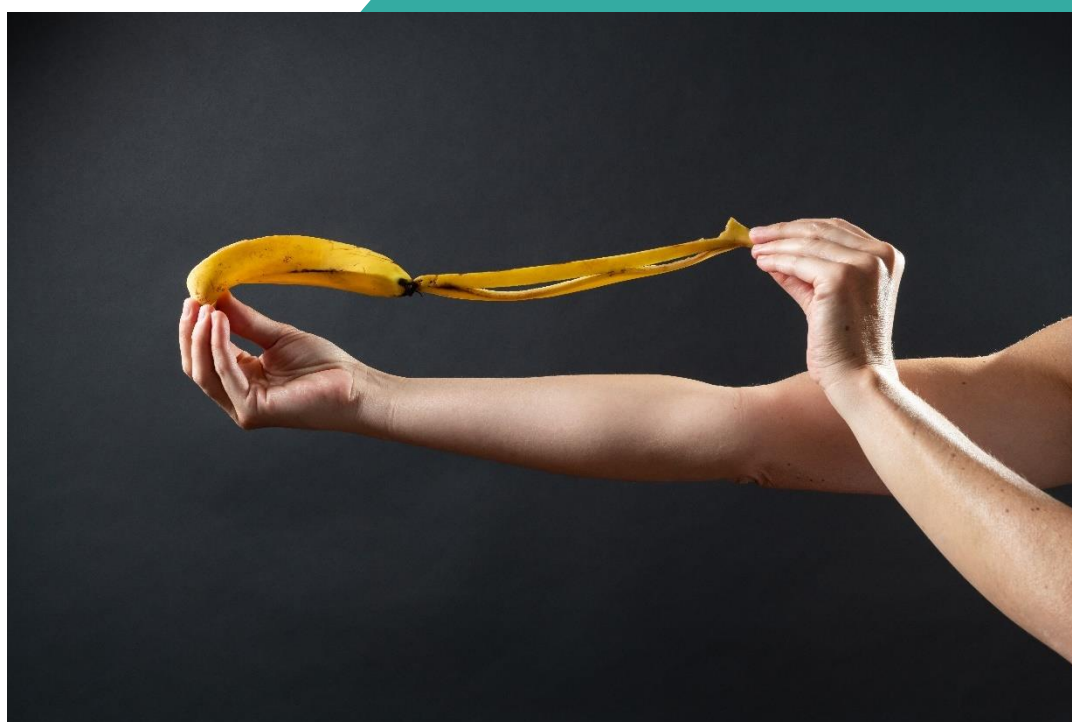
INDICATEURS TECHNIQUES

RÉDUCTION DES DÉCHETS.....	14
COLLECTE DES DÉCHETS	25
TRAITEMENT DES DÉCHETS	40



RÉDUCTION DES DÉCHETS

- › **Caractérisation de la poubelle ménagère 15**
- › **Limitation des déchets végétaux et alimentaires 16**
- › **Réemploi et réparation 20**
- › **Information et sensibilisation 23**



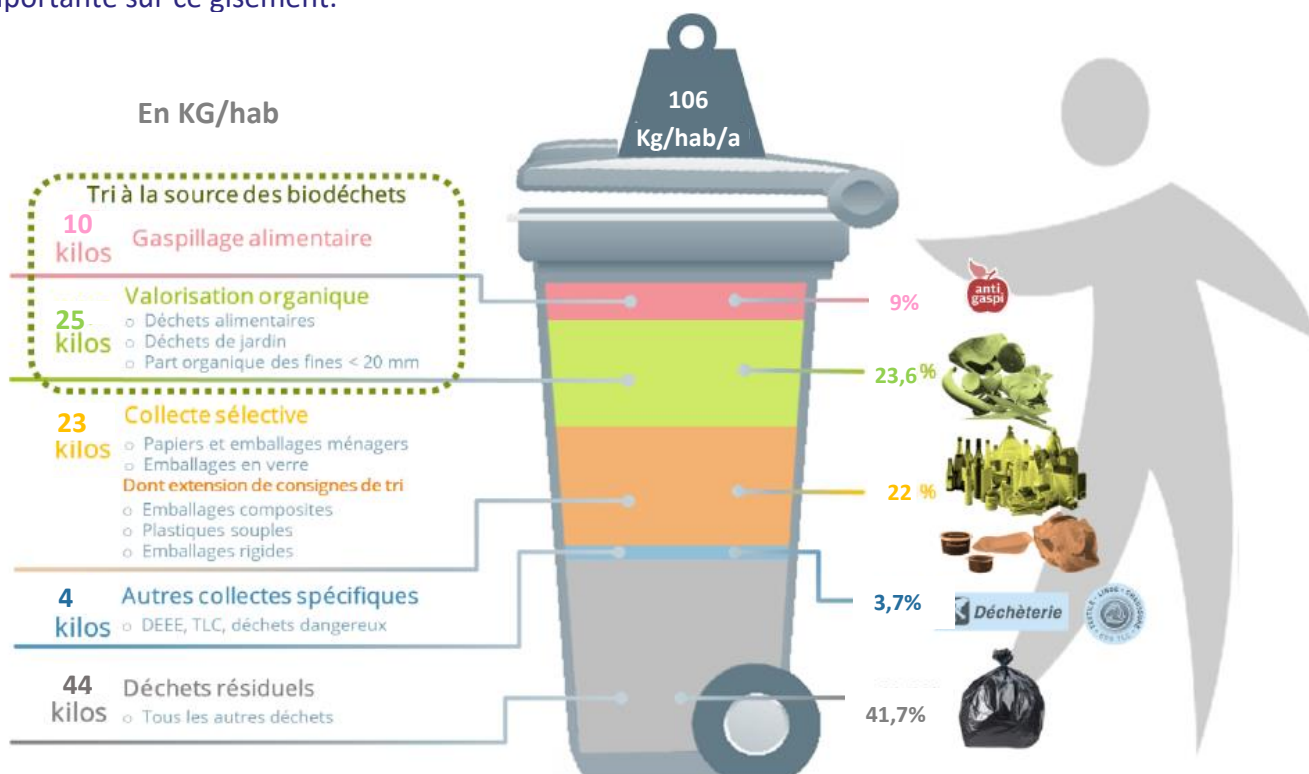
Caractérisation de la poubelle ménagère

En amont du circuit de gestion des déchets, collecte, tri, traitement, valorisation, la réduction à la source est une priorité qui se traduit par plusieurs gestes et actions.

L'objectif est d'arriver à un impact conséquent sur la diminution des déchets. Le potentiel d'évitement ou de réduction des déchets dans la poubelle ménagère est présenté ci-dessous. Elle est issue d'une analyse réalisée en 2022 par le syndicat de déchets (SMCNA) sur les différentes Communautés de Communes de son territoire afin d'identifier la composition de notre poubelle des ordures ménagères. Elle est présentée et illustrée ci-dessous pour le territoire d'Estuaire et Sillon.

36% soit environ 39KG/habitant/an de nos déchets actuellement dans la poubelle ménagère peuvent faire l'objet d'un détournement. Cela concerne essentiellement nos déchets alimentaires et de jardins par la réduction du gaspillage alimentaire, les pratiques de compostage, broyage, et mulching ou encore le don et le réemploi (autres collectes spécifiques).

La collecte sélective représente encore 23 kg/hab de la poubelle ménagère cependant elle est en baisse en comparaison de la caractérisation de 2017, 32Kg/hab. On observe donc une amélioration du geste de tri, notamment avec le passage à l'extension des consignes de tri, même s'il reste une marge de progression importante sur ce gisement.



Limitation des déchets végétaux et alimentaires

Parce que la lutte contre le gaspillage commence à la source et parce que notre territoire est à dominante rurale, la Communauté de Communes s'est depuis longtemps attachée à déployer le compostage individuel. Pour le développer plus largement dans les zones urbaines plus denses, elle l'a ensuite décliné en mode partagé.

› La feuille de route biodéchets 2022-2026

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon a adopté une feuille de route sur le tri à la source des biodéchets travaillée en étroite collaboration avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique.

Objectif général : Atteindre la généralisation du tri à la source des biodéchets par la gestion de proximité d'ici 2026 en déployant en priorité :

- Le compostage individuel;
- Le compostage partagé;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- La promotion des pratiques de mulching et de broyage des végétaux.
- Le point d'apport volontaire pourra être envisagé dans les zones très denses sans possibilité d'implantation de composteurs.

L'objectif de l'ensemble de ces actions de limitation des végétaux est :

- De réduire la poubelle et ses odeurs ;
- De contribuer à un projet collectif qui crée du lien avec les voisins ;
- De réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- De limiter le recours aux collectes véhiculées, consommatrices d'eau et d'énergies ;
- D'agir pour le vivant en renouant avec le plaisir de jardiner et de nourrir la terre.



Limitation des déchets végétaux et alimentaires

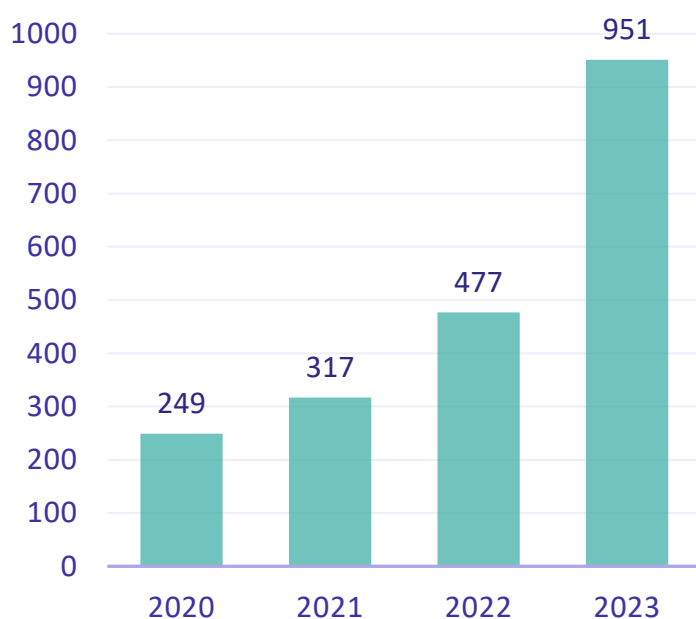


> Le compostage individuel

Le Communauté de Communes met à disposition des habitants des composteurs en bois afin de les accompagner dans cette pratique.

Une communication de proximité est utilisée pour déployer les composteurs individuels sur le territoire et encourager la pratique via les réseaux sociaux, le site internet, la presse, les animations scolaires, la participation aux évènements du territoire et l'accueil déchets du service.

Evolution des dotations de composteurs en 2020 et 2023



Les composteurs sont subventionnés par la CCES à hauteur de :

- 67 % pour les composteurs 300 L soit un coût de 20 euros pour l'habitant
- 70 % pour les composteurs 600 L soit un coût de 30 euros pour l'habitant
- 1 euros pour le bioseau

2000 COMPOSTEURS DISTRIBUES DEPUIS 2020 SUR LE TERRITOIRE D'ESTUAIRE ET SILLION

UNE DOTATION EN COMPOSTEUR QUI A **DOUBLEE** ENTRE 2022 ET 2023

- > Des composteurs de 300 L ou 600 L sont également utilisés de manière partagée sur le territoire. Ils sont implantés dans les services publics, écoles, collèges, associations ou petits lotissements qui produisent peu de biodéchets. Ils sont comptabilisés dans les composteurs « individuels ».

Limitation des déchets végétaux et alimentaires



› Le compostage partagé

Le compostage partagé se développe dans les quartiers et au pied des immeubles de notre territoire. Ce déploiement est porté conjointement par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon et le Syndicat mixte de traitement des déchets (SMCNA), en lien avec les communes, les bailleurs, les collectifs associatifs, les habitants... Le tri à la source de nos déchets végétaux et alimentaires est obligatoire depuis le 1er janvier 2024 – selon la loi Agec (antigaspillage pour une économie circulaire).

Les moyens du SMCNA pour le déploiement du compostage partagé à horizon 2026 :

L'appel à projet habitant lancé fin 2023 par le SMCNA pour le déploiement de sites de compostage partagé a permis d'identifier de nouveaux projets à accompagner sur le territoire Estuaire et Sillon.

Le SMCNA utilise une communication variée et relayée via les lieux de proximité comme les marchés, les événements publics du territoire, les réseaux de communication des collectivités et le lancement d'appel à projet aux habitants, bailleurs, associations du territoire pour déployer de nouveaux sites de compostage.

Cette démarche est subventionnée par le Préfet des Pays de la Loire et France Nation Verte.

En 2023, l'accompagnement et le suivi du compostage partagé ont été renforcés avec une équipe de trois personnes depuis fin 2023 au Syndicat de déchets, subventionné par le Fond vert de l'ADEME.

Les sites en 2023 sur le territoire :

- 2 sites de compostage en établissement
- 2 sites de compostage collectifs
- De nouveaux sites en projets, identifiés pour 2024

Un déploiement selon des modalités techniques précises. Pour bénéficier d'un accompagnement et d'une mise en place d'un composteur partagé, il faut à minima :

- 5 foyers déposants
- 1 référent de site formé
- une ressource en broyat
- un exutoire au compost
- un lieu propice à l'installation d'un site

Un suivi et un accompagnement poussés avec :

- Un composteur partagé fourni par la collectivité
- Une aide à la mise en place
- Une inauguration et animation du site
- Une distribution du compost
- Des formations et des rencontres de référents de site et de guides composteurs sont organisés régulièrement sur le territoire par le SMCNA.

Limitation des déchets végétaux et alimentaires



> Subvention de la location de broyeur de végétaux

Afin de limiter les quantités de déchets verts apportées en déchèterie et d'inciter les habitants et les services techniques à broyer leurs déchets verts à domicile, le SMCNA et les communautés de communes membres proposent depuis 2016 un bon de réduction de 50% sur la location d'un broyeur chez les loueurs conventionnés.

Nouveauté depuis septembre 2023, la location est gratuite à partir de 3 foyers rassemblés. Une session de broyage sur une journée a été organisée et financée intégralement. Cette offre est limitée aux personnes résidant sur le territoire du SMCNA et à une session par an pour les trois personnes s'inscrivant sur le formulaire et transmettant leurs justificatifs de domicile.

Le broyat issu des végétaux peut être utilisé dans le jardin en paillage ou en complément des déchets de cuisine dans le composteur.

En 2023

88 demandes de bons ont été formulées par des particuliers et **33 bons de réduction** ont été utilisés (28 journées et 5 demi-journées). On estime à **24 tonnes** de déchets verts détournés.

> Subvention à l'achat d'un kit mulching

Le mulching est une technique qui vise à tondre la pelouse en la laissant sur place. Les brins d'herbes sont finement broyés et laissés sur le sol. Ces derniers vont ainsi se dégrader rapidement pour enrichir le sol sans pour autant l'étouffer. Le kit mulching peut être adapté sur une tondeuse, la collectivité aide financièrement à hauteur de 30€.

En 2023

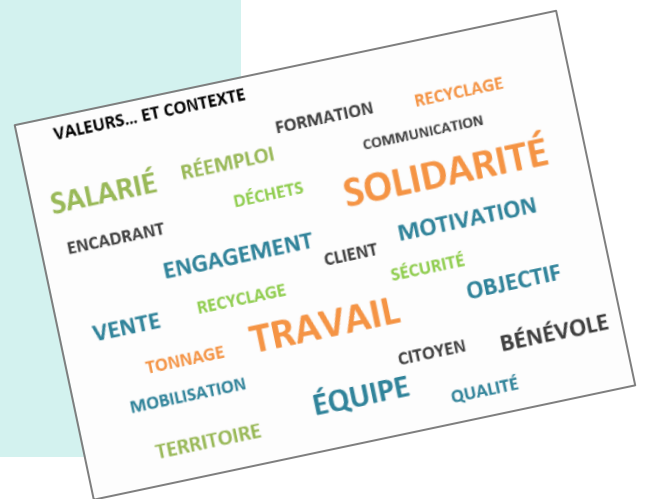
11 demandes de bons ont été formulées et **9 bons** ont été utilisés.

> Dons bois de chauffage

Le SMCNA propose aux particuliers de récupérer gratuitement des billots de bois de différentes essences (principalement de résineux), issus des déchèteries, sur le site des Brielles à Treffieux. Le retrait s'effectue sur réservation en ligne d'un créneau de retrait.



Réemploi et réparation



> La recyclerie Nord Atlantique de Savenay

La Recyclerie a été créée à l'initiative du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA). La boutique de Savenay, gérée par l'association Accès Réagis, est ouverte depuis le 16/11/2011.

Les objectifs sont de :

- Sensibiliser le public au réemploi d'objets qu'il destinait à l'élimination ;
- Faire profiter à des personnes de biens à prix réduits ;
- Détourner des objets de l'enfouissement et leur donner une seconde vie : jouets, livres, vêtements, vaisselles, décoration, mobilier, outillage...
- Employer des personnes éloignées du monde du travail.

Les dépôts se font directement à la boutique ou dans les caissons mis à disposition dans les déchèteries de Savenay et Campbon. Et depuis 2023 à la déchèterie de Saint-Etienne de Montluc.

En 2023, la Recyclerie a collecté 255 tonnes sur le territoire de la Communauté de communes Estuaire et Sillon :

- **25 tonnes** à la déchèterie de Savenay ;
- **9 tonnes** à la déchèterie de Campbon ;
- **5 tonnes** pour la déchèterie de Saint-Etienne de-Montluc
- **216 tonnes** d'apports volontaires directement à la Recyclerie de Savenay.
- Environ **19 tonnes** ont été collectées directement à domicile sur 40 communes.



- Ouverture boutique 2024
- 650m² Boutique
- 300m² Dépôt
- 100m² Sanitaire Bureau

Réemploi et réparation



> Zone de dons en déchèterie

Face au constat que trop d'objets sont jetés alors qu'ils pourraient avoir une seconde vie, le SMCNA organise des zones de dons dans les quatre déchèteries du territoire (Campon, Cordemais, Savenay, Saint-Etienne-de-Montluc). L'objectif est de limiter l'enfouissement en favorisant le réemploi des matériaux.

Les zones de dons acceptent tous les matériaux ou objets, ils doivent être en bon état ou réparables pour les équipements électriques ou thermiques. Elles sont accessibles à tous les habitants du territoire munis de leur pass déchet.

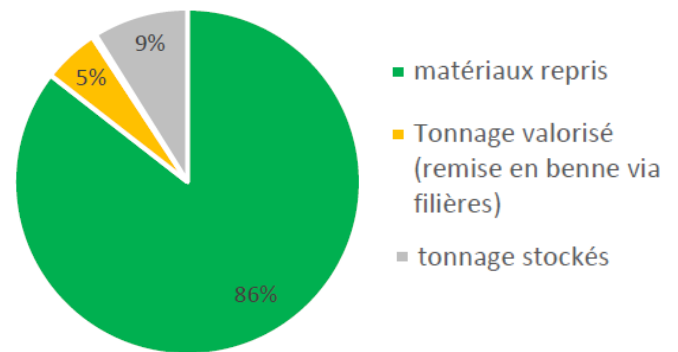
Au-delà de trois mois de stockage le matériau/objet ne pourra plus faire l'objet de don et sera rejeté en benne.

1 300 usagers ont déposé **4.2** tonnes d'objets et **3.5** tonnes ont été récupérées par d'autres usagers.

86 % des objets déposés ont fait l'objet d'une reprise direct.

5% des dépôts ont été dirigés vers les filières de recyclage

Répartition des tonnages détournés en 2023

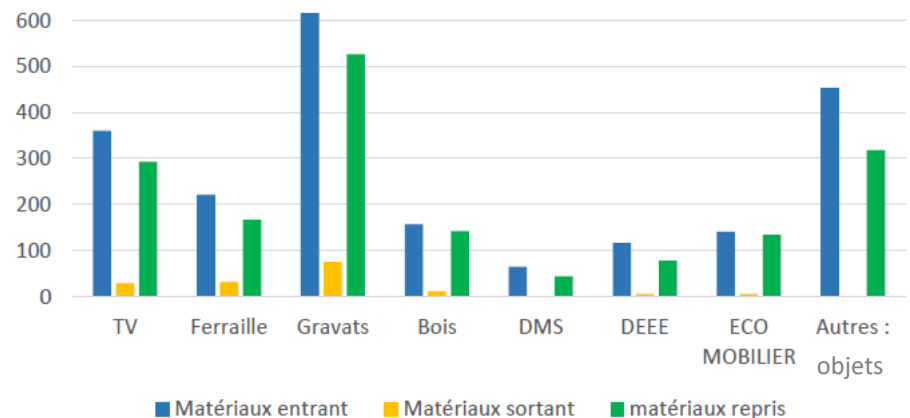


JE DONNE, TU PRENDS : ÇA RESSERT !

AUX HEURES D'OUVERTURE DE VOTRE DÉCHÈTERIE



Répartition des dépôts par flux en Kg en 2023 (source SMCNA)



Réemploi et réparation



> Les bornes textiles

Une convention a été signée avec l'éco-organisme ReFashion pour la collecte des Textiles, Linges et Chaussures usagés.

La collecte est réalisée sur le territoire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon par deux associations (Le Relais et la Croix rouge) au moyen de 38 points de collecte accessibles au public répartis sur les 11 communes.

En 2023

480 tonnes

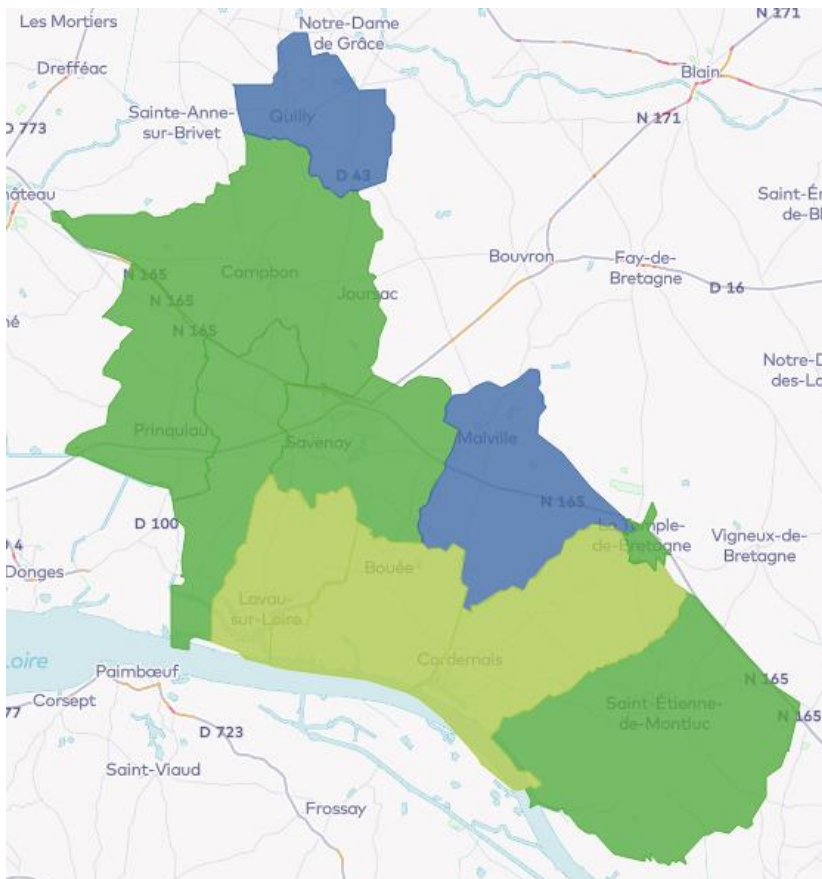
de textiles, linges, chaussures collectés

38 points

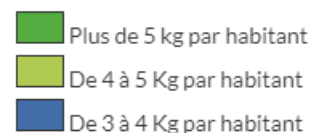
d'apport volontaires

Ces derniers seront transportés dans un centre de tri. La majorité d'entre eux est issue de l'Economie Sociale et Solidaire. L'éco-organisme communique les chiffres suivants sur le devenir des textiles : **60% des produits triés peuvent être réutilisés en l'état et seront revendus dans des friperies ou des boutiques solidaires en France, en Europe ou à l'international en fonction des besoins de chacun des marchés.**

Collecte en kilogramme par habitant en 2023 sur Estuaire et Sillon



Les 40% restants sont des vêtements ou chaussures non réutilisables car trop usés, abimés ou qui ne répondent pas aux besoins du marché international de la fripe. Ils sont donc revalorisés autrement. Ils sont recyclés en isolants pour le bâtiment, découpés en chiffons d'essuyage ou encore transformés en nouvelles fibres textiles. 8% sont transformés en énergie et seule une infime part (0.15%) est incinérée sans valorisation.



Information et sensibilisation

› Une communication diversifiée pour informer sur le service

- Accueil aux usagers

Les agents apportent une réponse directe à l'utilisateur ou font le nécessaire auprès des services adéquats pour que la réclamation ou l'information soit traitée dans les meilleurs délais. Pour cela l'utilisateur dispose de plusieurs moyens de communication le numéro du service déchets 02.40.56.82.53, de la boîte mail générique ou de la messagerie du portail usager Ecocito et l'accueil physique aux horaires d'ouvertures du service.

- Site internet et réseaux sociaux

Le site www.estuaire-sillon.fr informe sur les différentes activités et équipements du service déchets et ses actualités.

Le règlement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est téléchargeable sur le site www.estuaire-sillon.fr.

Pour développer son mode de diffusion de sa communication et ainsi toucher un plus grand nombre d'habitants et d'entrepreneurs, la Communauté de communes Estuaire et Sillon utilise 3 réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn. En 2023, **80 publications** sur le thème des déchets sur Facebook.

- Initiatives durables

Les 11 communes ainsi que la Communauté de Communes Estuaire et Sillon renouvellent leur mise en lumière des initiatives durables locales sous forme d'agenda en ligne. L'objectif est de faciliter l'accès à l'information auprès des habitants d'Estuaire et Sillon en évitant l'impression des flyers et affiches. via le site <https://initiatives-durables.estuaire-sillon.fr>.

- Autres supports

De nombreux supports sur l'accès, le fonctionnement et l'organisation du service sont disponibles à l'accueil déchets, sur le site internet, les réseaux sociaux ou envoyés directement aux usagers via la facture de la redevance ou par courrier.



Toute l'année, dans votre commune et ses environs

*L'agenda
des initiatives durables*

www.initiatives-durables.estuaire-sillon.fr

Retrouvez
tous les événements
sur la thématique
du développement durable



• Bouée • Campbon • Cordemais • Guilly
• La Chapelle-Lauray • Lavau-sur-Loire
• Le Temple de Bretagne • Malville • Pringou
• Saint-Etienne-de-Montluc • Savenay

Information et sensibilisation

› Sensibilisation grand public et professionnels

Un agent assure l'animation et la sensibilisation au grand public. Cette sensibilisation est réalisée sous plusieurs formats selon la vie du service et les actions menées.

- Interventions dans les écoles ;
- Visites des déchèteries ;
- Présence sur des évènementiels ;
- Sur le terrain, du boitage ou en porte à porte ou directement chez l'administré ou le professionnel en fonction des besoins.

› Sensibilisation des scolaires

Les interventions en classe sont ouvertes au cycle 3 et s'organisent en plusieurs modules :

- Module prévention : Prendre conscience des impacts environnementaux de nos choix et solutions de réduction des déchets
- Module tri : Apprendre les bons gestes du tri et avoir une vision globale du traitement des déchets du tri au recyclage.
- Module déchèterie : comprendre l'intérêt et le fonctionnement des déchèteries dans le système de gestion globale des déchets.
- Module compostage : appréhender l'intérêt de sortir les déchets biodégradables de la poubelle.

Les interventions en classe peuvent être couplées avec des visites de terrain sur les déchèteries, à la Recyclerie et au centre de tri Arc-en-ciel à Couëron.

En 2023

Plusieurs actions de terrains ont permis de sensibiliser, d'informer et de conseiller environ **60** administrés.



En 2023

800 élèves de primaire et collège du territoire ont participé à nos animations scolaires et ont été sensibilisés au tri, au recyclage et à la réduction des déchets.

COLLECTE DES DÉCHETS

- › **Organisation territoriale du service26**
- › **La pré-collecte27**
- › **La collecte en porte à porte28**
- › **La collecte en points d'apport volontaire30**
- › **La collecte en déchèterie et plateforme de de déchets verts ...33**



Organisation territoriale du service

› Régie et prestation privée

Le service public de collecte des déchets repose sur deux types d'organisations territoriale avec la même offre de service :

- La régie directe avec des moyens humains et matériels de la communauté de communes Estuaire et Sillon. Pour collecter 8 communes du territoire Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay, Lavau sur Loire, Malville, Prinquiau, Quilly et Savenay pour les ordures ménagères et les emballages en porte à porte.
- L'intervention d'une entreprises privée, Véolia, dans le cadre d'un marché public de prestations de services. Pour collecter trois communes du territoire en porte à porte pour les ordures ménagères et les emballages : Cordemais, le Temple de Bretagne et St Etienne de Montluc. Ainsi que l'ensemble des éco-points du territoire pour le verre, le papier, les ordures ménagères et les emballages.

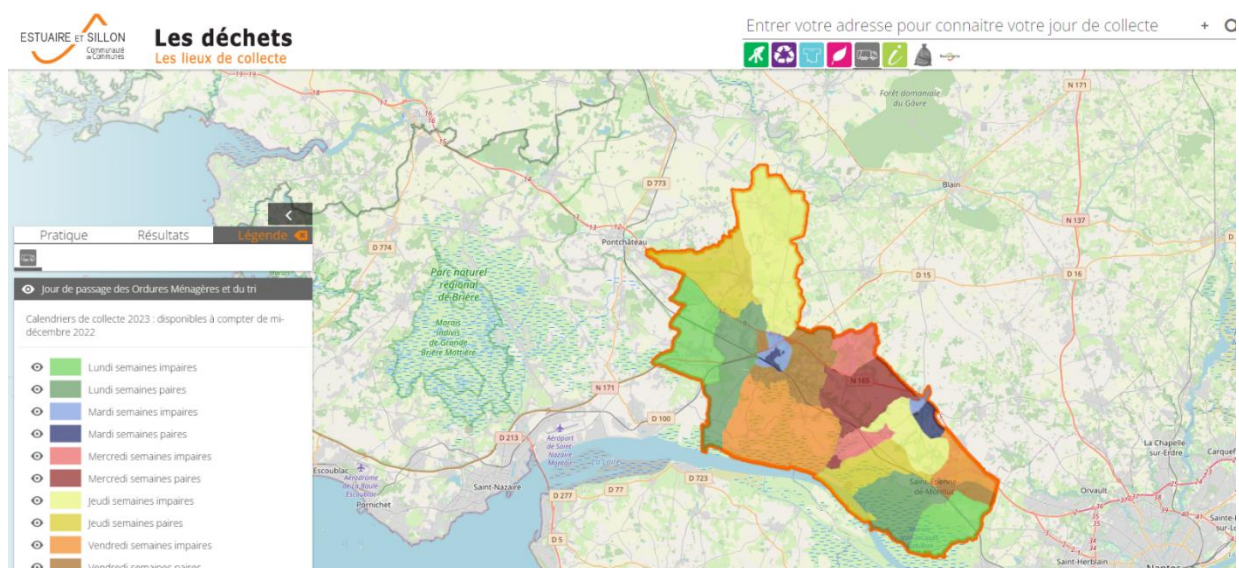
67 % de la population est collectée par la régie de la CCES soit **69 %** de la superficie du territoire.

33 % de la population est collectée en prestation par Veolia soit **31 %** de la superficie du territoire.

› Cartographie de la collecte

Une carte interactive, disponible en ligne sur www.estuaire-sillon.fr, présente les 22 secteurs du territoire ainsi que les reports de collecte pour les jours fériés. Il est également possible de télécharger les calendriers de collecte pour chaque secteur.

L'ensemble des éco-points et des déchèteries du territoire y sont également localisés.



La pré-collecte



› L'équipement de pré-collecte

Les usagers du service, particuliers et professionnels disposent de bacs individuels pucés pour les ordures ménagères et les emballages qui sont enregistrés pour permettre la facturation de la redevance déchets. Les logements en habitat vertical sont équipés de bacs collectifs pucés.

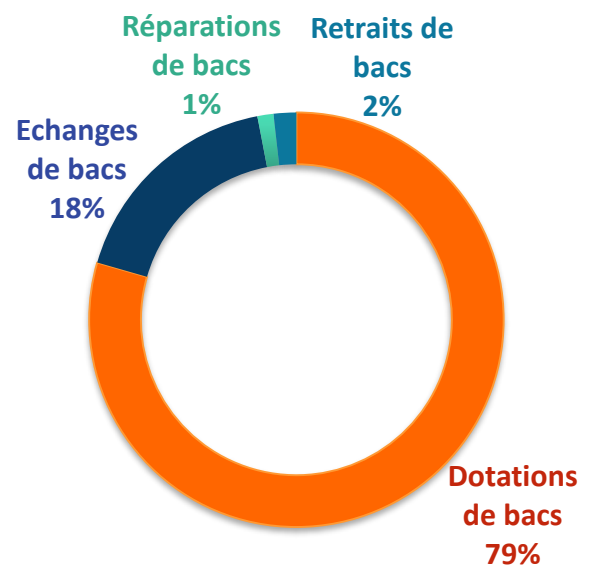
En fonction du nombre de personnes dans le foyer, les usagers sont orientés vers un certain volume de bac. Néanmoins, ils ont la possibilité d'adapter le volume du bac à leur production de déchets. Pour les professionnels, ceux-ci déterminent le volume de bac utile.

Les rouleaux de sacs jaunes de 50 L pour la collecte des emballages en porte à porte sont également disponibles à l'accueil des mairies et au service déchets de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

Le choix est laissé à l'usagers entre une collecte en bac jaune ou en sac jaune pour la collecte des emballages. Depuis le deuxième semestre 2002, la dotation en bac jaune est proposée aux particuliers.

La pré-collecte c'est **5 300** interventions réalisées en 2023 par les agents du service déchets. Soit **+36%** par rapport à 2022.

Les interventions se répartissent de la manière suivante :



ZOOM bacs jaunes

3 700 bacs jaunes attribués en 2023

36 % des foyers équipés en bacs jaunes

La collecte en porte à porte



› Une collecte bi-compartmentée

La collecte des ordures ménagères et la collecte des emballages est réalisée en porte-à-porte, toutes les deux semaines, en benne bi-compartmentées sur l'ensemble du territoire, du lundi au vendredi. Les professionnels peuvent bénéficier d'une collecte par semaine, sur demande.

Dans certaines rues, la collecte peut être réalisée en point de regroupement dans le cas où la sortie ou le retournement du camion est impossible (les marches-arrières ne sont pas autorisées).

Depuis le 1^{er} janvier 2022 tous les emballages se trient : pots, barquettes, tubes et films de suremballages s'ajoutent aux emballages déjà collectés jusqu'à présent.



ORDURES MENAGERES

EMBALLAGES

4 149 Tonnes
100 Kg/hab.

1 637 Tonnes
39 Kg/Hab.

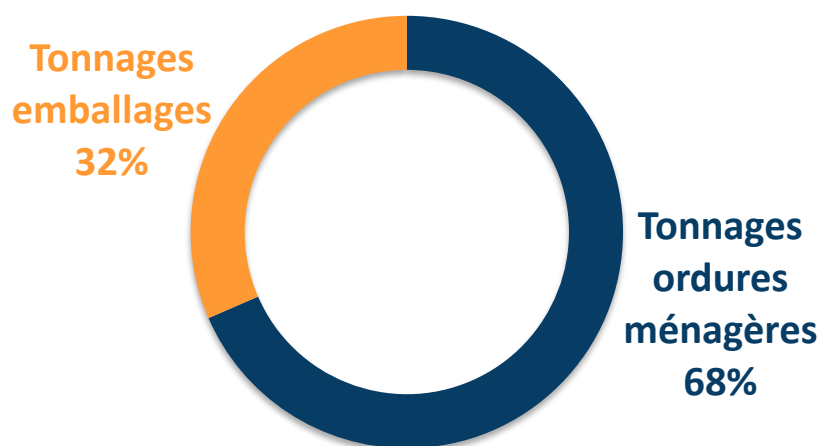
70 347 Km de parcourus par les camions sur les 11 communes du territoire

Une moyenne de **3 200 adresses** collectés chaque semaine

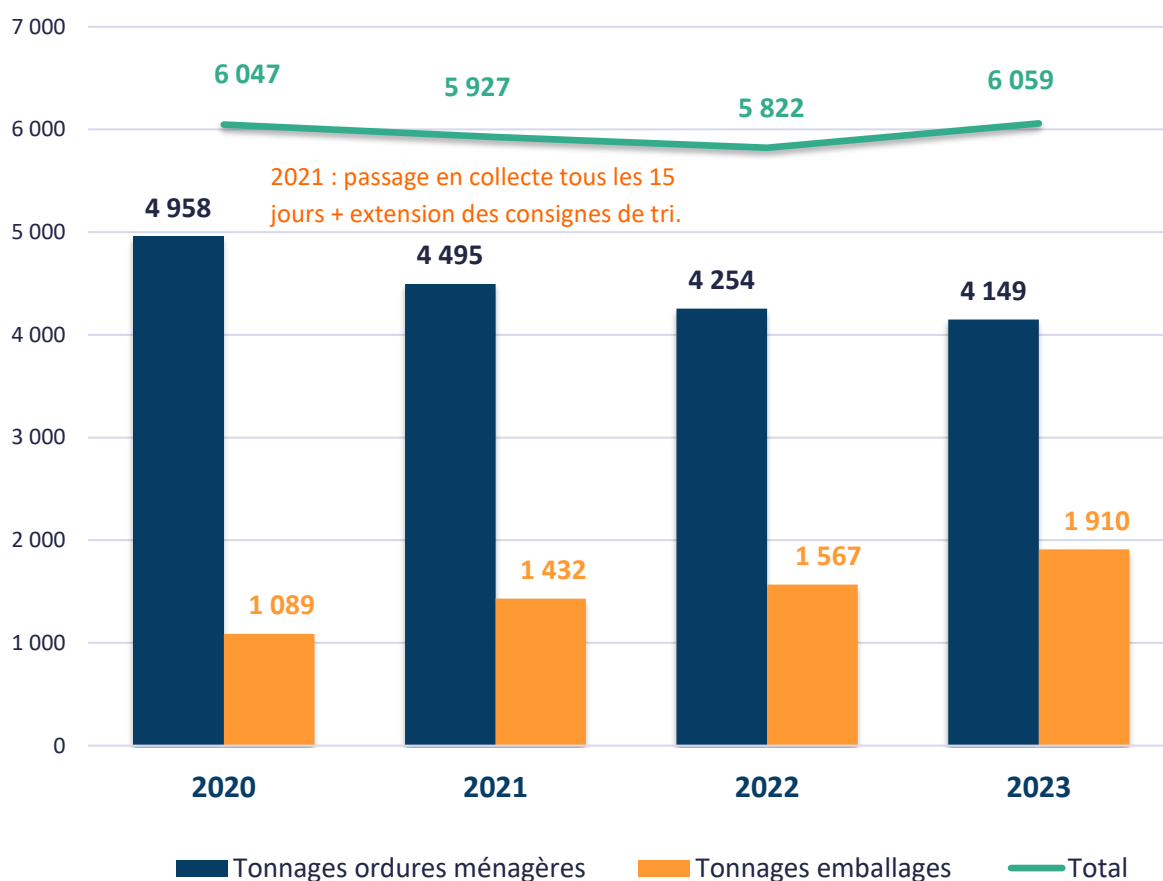
Opérateurs	Moyens humains	Moyens matériel
Régie sur 8 communes	6 agents (conducteurs/ripeurs) 2 encadrants	3 bennes bi-compartmentées de 26 tonnes en service au quotidien pour la collecte simultanée des ordures ménagères et des emballages 1 benne de remplacement
Prestation privée « Véolia » sur 3 communes	2 agents 1 encadrant	1 benne bi-compartmentée de 26 tonnes

La collecte en porte à porte

Répartition des tonnages collectés en porte à porte en 2023



> Les tonnages collectés



On remarque une relative stabilité des tonnages collectés en porte à porte entre 2020 et 2023. On observe une forte baisse de -9% des tonnages ménagers entre 2020 et 2021 avec le passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte bimensuelle couplé à une extension des consignes de tri. A l'inverse, sur la même période les emballages ont connu une hausse de 31% avec le passage des emballages concernés par l'extension de la poubelle ménagère à la poubelle de tri. En 2023 la diminution de la poubelle ménagère semble ralentir (-2.5 %) alors que l'augmentation des tonnages de la poubelle de tri restent soutenus (+22%).

La collecte en point d'apport volontaire

L'apport volontaire aérien et enterré se sont développés sur le territoire pour quatre types de flux. Les ordures ménagères, les emballages, le papier et le verre. Ce mode de déploiement est présent sur l'ensemble du territoire. La collecte des points d'apport volontaire est réalisée par le prestataire privé Véolia.

› Une solution complémentaire pour les ordures ménagères et les emballages

La collecte des ordures ménagères et des emballages a lieu toutes les deux semaines en Estuaire et Sillon. Pour permettre aux habitants et aux professionnels d'évacuer plus fréquemment les sacs d'ordures ménagères de d'emballages ou si le stockage d'un bac s'avère impossible, des colonnes d'apport volontaire d'un volume de 4 m³ ont été installées sur l'ensemble du territoire.

Les colonnes d'apport des ordures ménagères disposent d'un système d'ouverture avec badge afin de permettre une remontée des informations (via le système Incitat) vers le logiciel de la redevance déchets.



ORDURES MENAGERES

15 éco-points

34 tonnes

1 Kg/hab/an

EMBALLAGES

10 éco-points

13 Tonnes

0.3 Kg/hab/an

› Des bacs enterrés

Sur la commune de Saint-Etienne-de-Montluc, le lotissement de la Chénaie est équipé de dispositifs de bacs enterrés, ouverts à tous, pour le papier, les emballages et le verre.



La collecte en points d'apport volontaire

› L'apport volontaire pour le papier, le verre et le textile



PAPIERS

133 éco-points

567 tonnes

14Kg/hab

Des colonnes équipées de trappes accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ont été installées sur 8 communes. La liste et les emplacements des éco-points de tri est disponible sur la cartographie déchets du site Internet de la Communauté de communes.



VERRE

126 éco-points

1 910 tonnes

46Kg/hab

La collectivité équipe les manifestations organisées dans les lieux publics : 43 manifestations ont ainsi été équipées en 2023 (fêtes des écoles, événements communaux et intercommunaux, etc...) principalement entre juin et septembre.

Opérateurs	Nombre agents	Moyens matériel
Prestation privée « Véolia »	1 agent	Un camion amiproll avec grue

› Nettoyage des dépôts sauvages et lavage des colonnes

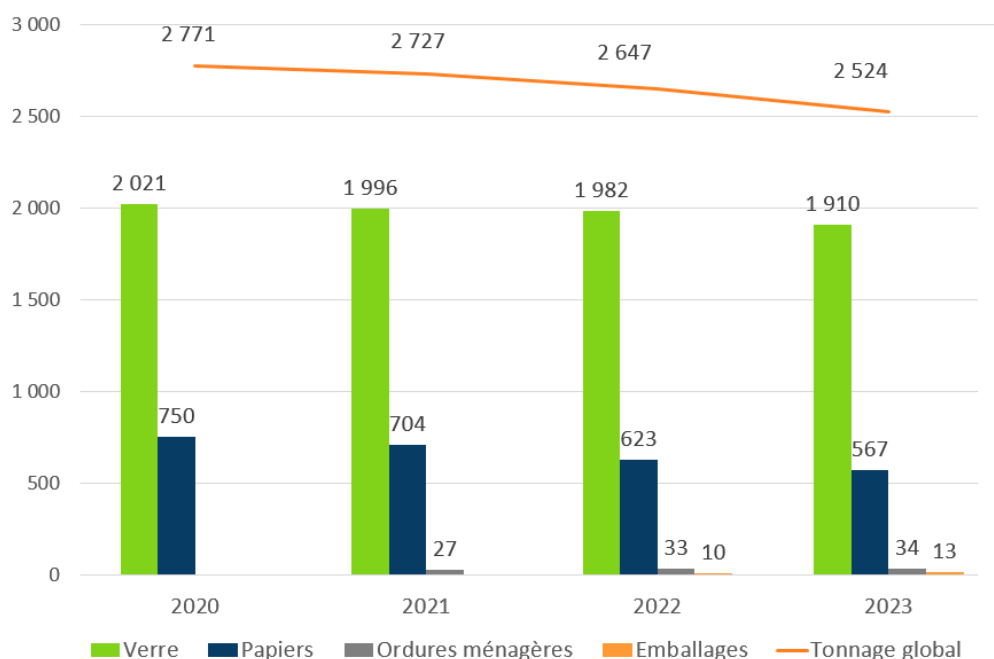
Le nettoyage des dépôts sauvages aux abords des colonnes est réalisé au minimum **3** fois par semaine, jusqu'à **5** fois pour certains éco-points par deux agents de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon. Un lavage des colonnes de tri en mai et octobre 2023, a été réalisé afin de maintenir le parc dans un bon état de propreté.



La collecte en points d'apport volontaire

> Les tonnages collectés

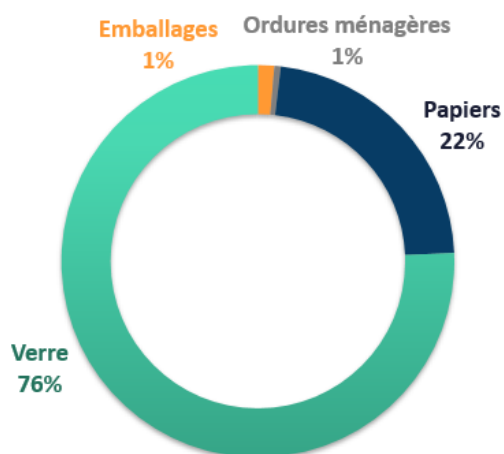
Les tonnages collectés en apport volontaire depuis 2020



Globalement les tonnages collectés en apport volontaire sont en recul ces dernières années. Ils diminuent de -4.7% par rapport à 2022.

Le papier baisse de 9% environ et le verre de -3.6% par rapport à 2022.

Répartition des tonnages collectés en apport volontaire en 2023.



Pour le flux papier peut se poser la question de maintenir une densité de colonnes similaire sachant que chaque année les tonnages continuent de diminuer.

Une adéquation entre la densité juste du parc de colonne, les taux de remplissage adaptés, et une qualité de flux conservé est à trouver (une fréquence trop faible peut dégrader sensiblement la matière notamment en période hivernale).

Le flux OMR continue de progresser (3.8%), idem pour le flux Emballage (35%).

La collecte en déchèterie et Plateforme de déchets verts

› Gestion des déchèteries

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon possède quatre déchèteries, une plateforme des déchets verts accessibles aux particuliers et aux professionnels du territoire. L'aire de dépôt de déchets verts de Malville est ouverte uniquement pour les particuliers.

La durée du marché d'exploitation est de 5 ans. Il est reconductible pour une durée de deux fois un an. Les prestations ont démarré le 02 janvier 2021.

Gestion du haut de quai des déchèteries CCES	Gestion bas de quai des déchèteries SMCNA
Marché public attribué à Brangeon	Marché public attribué à Brangeon



La collecte en déchèterie et Plateforme de déchets verts



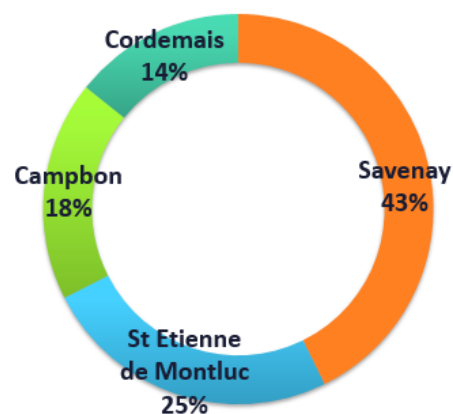
› Modalités d'accès aux déchèteries

Des barrières d'entrée sont en place sur les quatre déchèteries. L'accès s'effectue au moyen d'un badge magnétique. Ce « pass déchet » est relié au compte de la Redevance déchets.

Les horaires sont variables selon les sites et offrent une ouverture en continu le samedi dans les 2 sites les plus fréquentés, à Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc. Les déchèteries sont fermées les jours fériés. En cas d'alerte canicule les horaires sont affichés à l'entrée des sites. Les volumes de déchets déposés ne devront pas excéder 4m³/jour/déchèterie.

Les modalités d'accès et de fonctionnement sont définies dans des règlements intérieurs pour les quatre déchèteries, pour l'air de Malville et pour la plateforme de compostage de Campbon. Ils sont consultables sur notre site internet.

Répartition des apports par déchèterie 2023



En 2023, 127 761 passages ont été enregistrés.

(-2.7% par rapport à 2022)

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Campbon	13h30-17h30	Fermé	9h-12h/ 13h30-17h30	9h-12h/ 13h30-17h30	9h-12h/ 13h30-17h30	9h-12h/ 14h-18h
Savenay	9h-12h/ 13h30-17h30	9h-12h/ 13h30-17h30	9h-12h/ 13h30-17h30	Fermé	9h-12h/ 13h30-17h30	9h-18h
Cordemais	13h30-17h30	Fermé	Fermé	13h30-17h30	Fermé	9h-12h/ 14h-18h
St Etienne de Montluc	Fermé	9h-12h/ 13h30-17h30	9h-12h/ 13h30-17h30	Fermé	9h-12h/ 13h30-17h30	9h-18h

› Zoom des dépôts des professionnels



Les déchèteries sont ouvertes aux professionnels pour faciliter l'évacuation de petites quantités de déchets d'activités. Leurs dépôts sont soumis à paiement pour ne pas faire supporter le coût de traitement de ces déchets aux particuliers.

Leurs apports sont systématiquement enregistrés par le gardien au moyen de PDA (terminaux portatifs) ou via des bons papiers.

La collecte en déchèterie et Plateforme de déchets verts

› Les types de déchets collectés

Les déchèteries accueillent les matériaux qui ne peuvent pas être collectés par le service de ramassage traditionnel des ordures ménagères, en raison de leur taille (encombrants), de leur volume (déchets verts), de leur densité (gravats, déchets de démolition, déblais, terre), ou de leur nature (batteries, huiles usagées, solvants, peintures, acides et bases, produits phytosanitaires, déchets d'équipements électriques et électroniques...).



Des collectes ponctuelles de déchets refusés habituellement en déchèterie, ont été organisées en 2023 pour les pneus et l'amiante, sur les déchèteries de Savenay et de Saint-Etienne-de-Montluc.

Les déchèteries étant soumises à des arrêtés préfectoraux, certains déchets n'y sont pas admis. Il s'agit, entre autres, des ordures ménagères, munitions, explosifs, éléments entiers de véhicules, cadavres d'animaux, produits radioactifs, déchets anatomiques ou infectieux, médicaments, etc.

En 2023

AMIANTE

10 campagnes de collecte à la déchèterie de Savenay

4 campagnes de collecte d'amiante à la déchèterie de Saint-Etienne-de-Montluc

PNEUS

2 campagnes de collecte à Savenay

2 collectes à Saint-Etienne-de-Montluc

La collecte en déchèterie et Plateforme de déchets verts



› L'air de Malville

Ce site est réservé aux particuliers, associations ou administrations des 11 communes, et par conséquent interdit aux professionnels comme l'indique le règlement intérieur annexé au règlement de service.

Horaires ouvertures

Période du 1er novembre au 31 mars

fermée tous les jours

Période du 1er avril au 31 octobre

ouverte le lundi et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h



En 2023

878 passages enregistrés
+ 48 % par rapport à 2022

165 tonnes déposées
+ 24 % par rapport à 2022

93 tonnes de broyats distribués
+ 13 % par rapport à 2022

Les usagers y accèdent au moyen de leur badge déchèterie qu'ils doivent présenter au gardien suivant le principe de fonctionnement des déchèteries.

La prestation de gardiennage a été attribuée à la société Brangeon, qui réalise déjà la gestion du haut de quai des déchèteries intercommunales.

› La plateforme des déchets verts de Campbon

Une plateforme commune de traitement des déchets verts avec la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau – Saint Gildas des Bois a ouvert en 2016 au lieu-dit les Perrières Neuves à Campbon. Elle est accessible pour les particuliers et les professionnels.



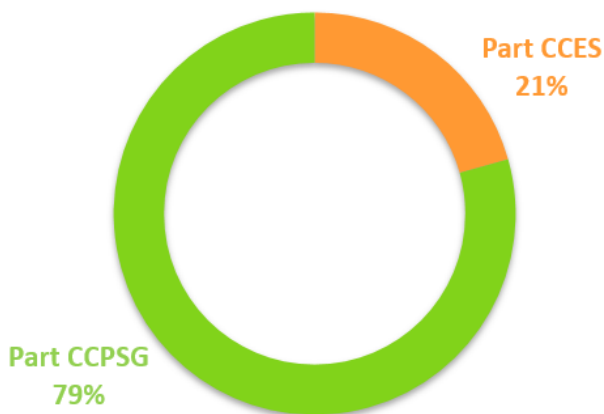
La collecte en déchèterie et Plateforme de déchets verts



› La plateforme des déchets verts de Campbon

En 2023 le site a enregistré **41 588** passages et accueilli **10 863** tonnes de déchets verts provenant de la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau – Saint Gildas des Bois et de la communauté de commune Estuaire et Sillon.

Répartition des apports par Communauté de communes



Depuis 2022, des conventions ont été renouvelées avec des agriculteurs, après échanges avec les CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) du Brivet et du Sillon. Ce sont près de **2 000 tonnes** de compost produites sur la plateforme de compostage qui ont été évacuées pour une utilisation en amendement en 2023.

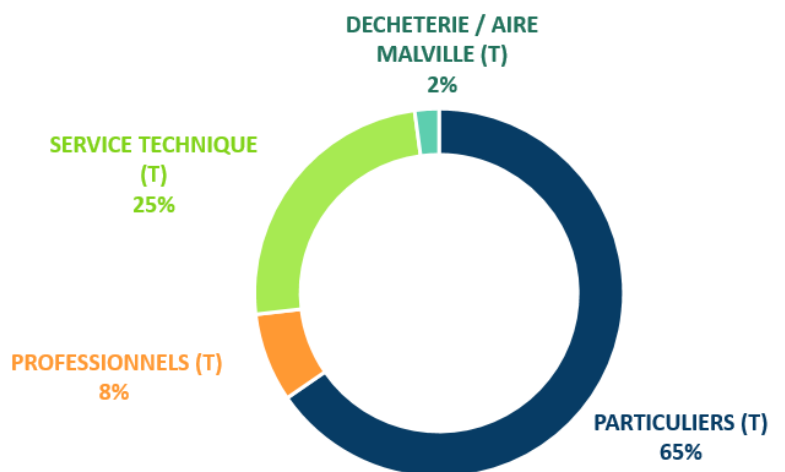
En 2023 pour Estuaire et Sillon

15 924 passages enregistrés

2 242 tonnes déposées

+ 24 % par rapport à 2022

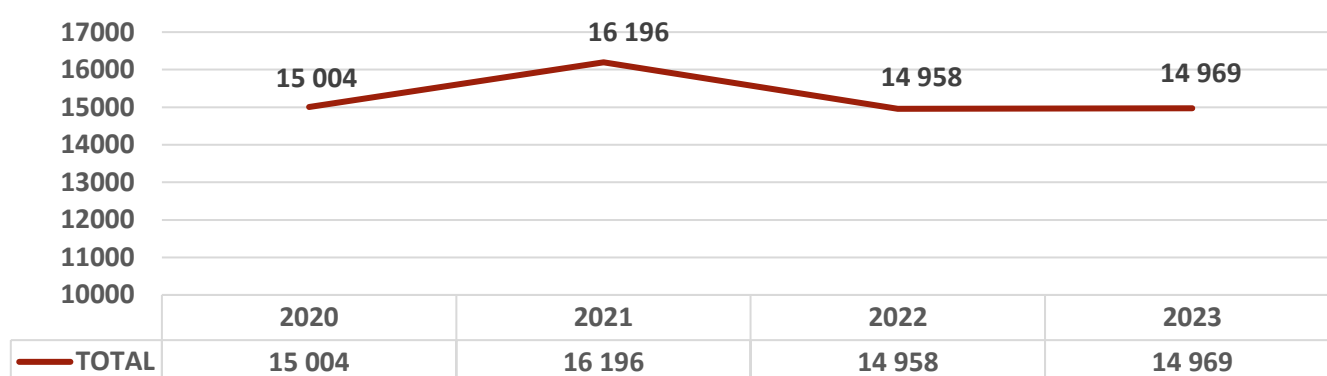
↓
Répartition des apports de la CCES à la plateforme de déchets verts en 2023



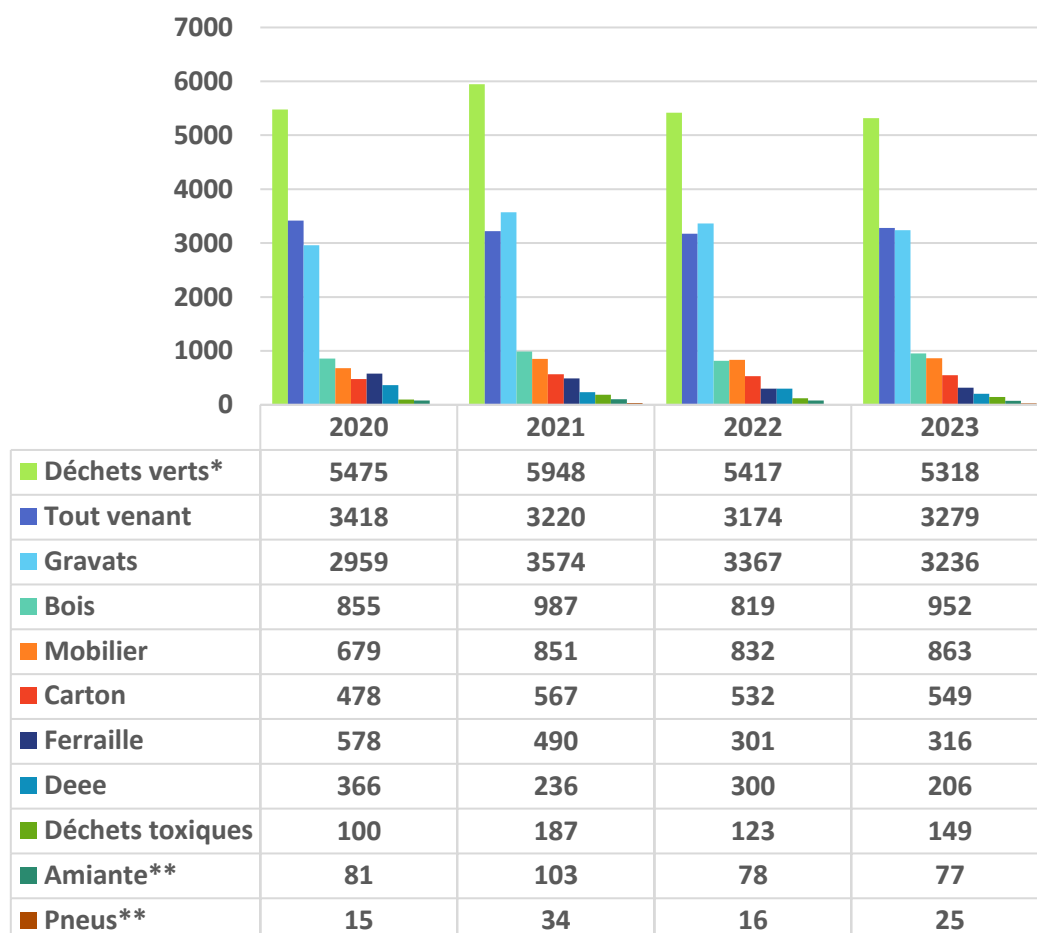
La collecte en déchèterie et Plateforme de déchets verts

Les tonnages collectés en déchèterie

Evolution de l'ensemble des tonnages collectés en déchèterie entre 2020 et 2023



Evolution par flux des tonnages collectés en déchèterie entre 2020 et 2023



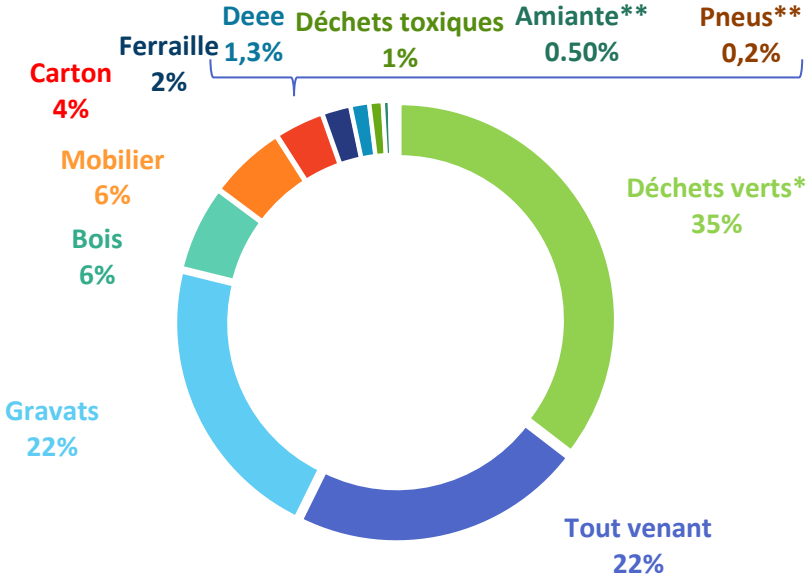
*Plateforme de déchets verts + aire de dépôt de Malville + déchèteries

** Collectes ponctuelles

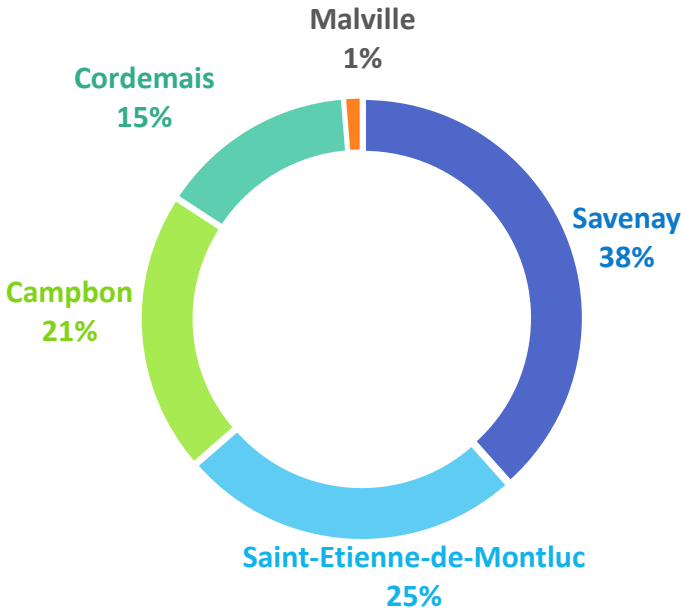
La collecte en déchèterie et Plateforme de déchets verts

Les tonnages collectés en déchèterie

Répartition des apports de déchets en tonnages sur les déchèteries en 2023



Répartition des tonnages par déchèterie en 2023



TRAITEMENT DES DÉCHETS

- › Le traitement des ordures ménagères41
- › Le traitement des recyclables42
- › Le Traitement des déchets en déchèterie45



Le traitement des ordures ménagères



Le mode de traitement des ordures ménagères varie selon le secteur.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

> Le traitement des ordures ménagères des 8 communes

Savenay, Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Malville, Prinquiau, Quilliy

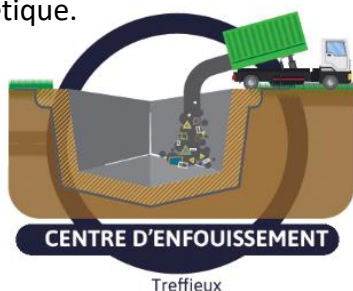
1. Vidage des bennes de collecte au quai de transfert de Bouvron (44) puis transfert par remorque à fond mouvant alternatif (FMA) vers le site de traitement .



Quai transfert
Bouvron

2. Enfouissement en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de classe 2, au lieu-dit Les Briouilles à Treffieux.

Les déchets sont stockés dans des casiers, en supprimant leur contact direct avec le sol à l'aide de géomembranes et d'argile imperméable. Les jus polluants (lixiviats) sont récupérés et du biogaz issu de leur fermentation sont captés pour une valorisation énergétique.



Capacité
32 000
tonnes/an

> Le traitement des ordures ménagères des 3 communes

Saint-Etienne-de-Montluc, Cordemais, Le Temple-de-Bretagne

+ éco-points

1. Vidage des bennes de collecte directement au site de traitement

Incineration dans l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) des Ordures Ménagères (UIOM) Arc-en-Ciel gérée par Veolia à Couëron.

La combustion produit de l'électricité (30 000 MWh) et de la vapeur (75 000 MWh) permettant d'alimenter en énergie le réseau de chaleur urbain de Nantes et le site voisin d'Arcelor.

Les mâchefers (résidus d'incinération) sont valorisés en sous-couche routière par Veolia sur son site de GEVAL à Pont-Scorff (56).

- 2.



Capacité
100 000
tonnes/an

Le traitement des recyclables



LES EMBALLAGES

> Le traitement des emballages des 8 communes

Savenay, Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay,
Lavau-sur-Loire, Malville, Prinquiau, Quilly

1. Vidage des bennes de collecte au quai de transfert de Bouvron (44) puis transfert en remorque à Fond Mouvant Alternatif (FMA) vers le centre de tri.



Quai transfert
Bouvron

2. Les emballages recyclables sont transportés au centre de tri Génériss - Kerval Centre Armor à Ploufragan (22), géré par la société SUEZ Environnement, triés selon leur matière, mises en balles, puis expédiées vers les usines de recyclage.



Les refus de tri (erreurs) sont valorisés énergétiquement dans l'Unité de Valorisation Énergétique située sur le site.

Taux de refus moyens : 34,46 %

Capacité Centre de tri Ploufragan
35 000 tonnes/an

> Le traitement des emballages des 3 communes

Saint-Etienne-de-Montluc, Cordemais,
Le Temple-de-Bretagne

+ éco-points

1. Vidage des bennes de collecte directement au centre de tri Arc-en-ciel 2034 à Couëron (44), triés selon leur matière, mises en balles, puis expédiées vers les usines de recyclage.

Le marché de tri et traitement des déchets a été attribué à la société Véolia.

Les refus de tri (erreurs) sont valorisés en Combustible Fossile de Récupération (CSR) dans le centre de transformation de GUYOT situé à proximité du centre de tri.

Taux de refus moyens : 22.51%



Capacité Centre de tri Couëron
45 000 tonnes/an

3. Usine de recyclage

USINES DE RECYCLAGE
14 SITES
en France
2 en Espagne et 1 au Portugal



2. Usine de recyclage

Le traitement des recyclables

› Le traitement du verre et du papier des 8 communes

Savenay, Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Malville, Prinquiau, Quilly

1. Vidage des bennes de collecte de papier et verre au quai de transfert de Bouvron (44)



Quai transfert Bouvron

LE VERRE

- 2.



Centre de tri verre Couëron

3. Le verre est ensuite transporté dans une verrerie pour être, après retrait des impuretés (papiers, métal, etc...), fondu afin de produire de nouveaux contenants en verre.



Izon (33) ou Saint-Menge (88)

› Le traitement du verre et du papier des 3 communes

Saint Etienne-de-Montluc, Cordemais, Le Temple-de-Bretagne

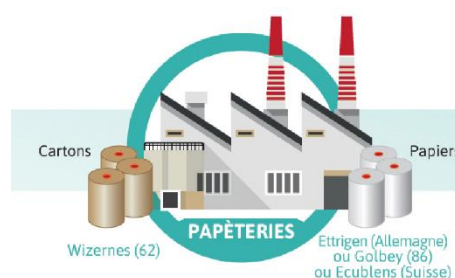
1. Vidage des camions directement aux centres de tri papiers et verre

LE PAPIER



Centre de tri papier Carquefou

2. Le papier est ensuite mis en balles et transféré dans des papèteries afin de produire de la pâte à papier / carton.



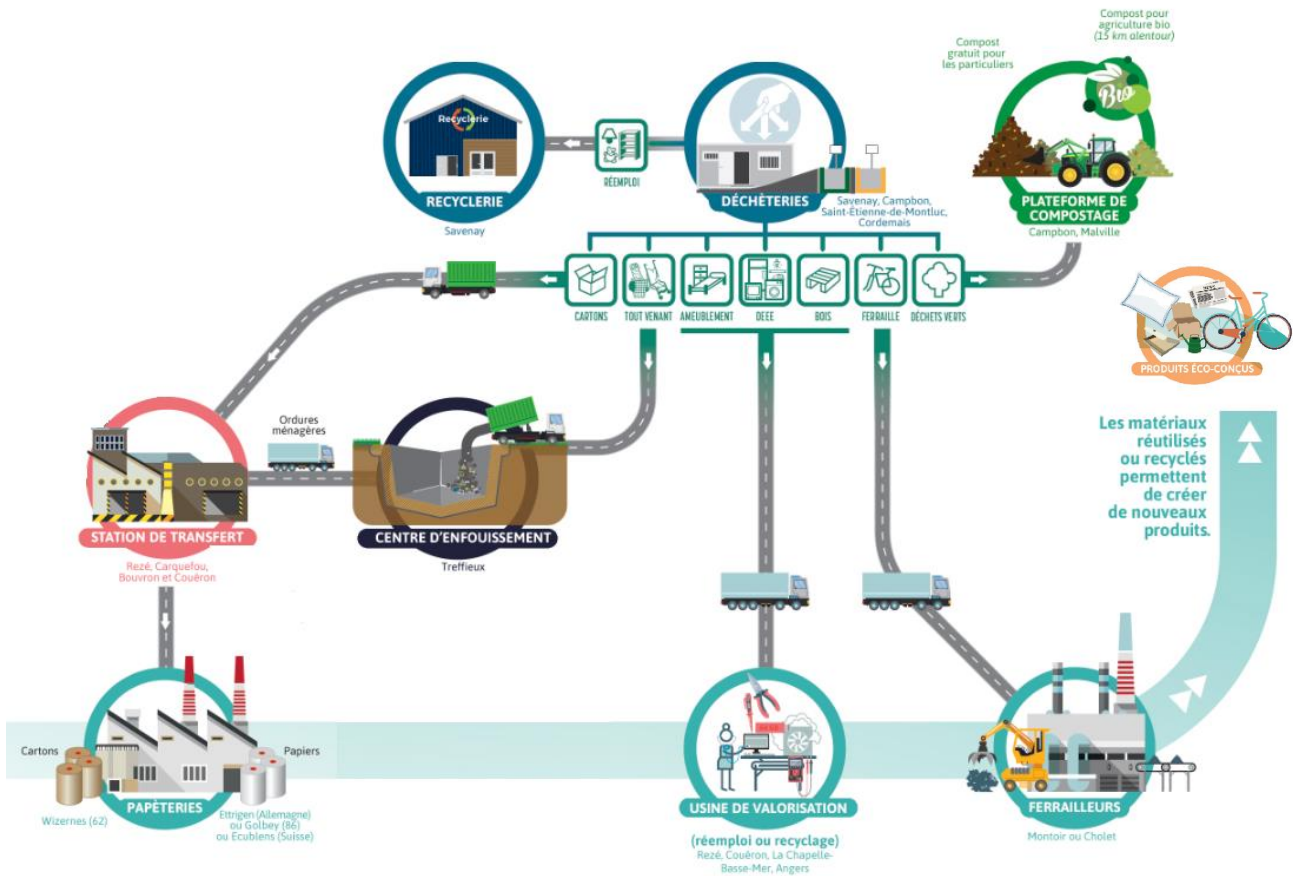
Le traitement des recyclables

› Le recyclage des matériaux d'emballages

Matériaux triés	Repreneurs agréés	Lieu de destination pour recyclage
Cartonnettes	 REVIPAC	WIZPAPER à Wizernes (62)-France
Bouteilles, flacons et pots en plastique opaque	  VALORPLAST	ECOPLASTICS ou COMPTOIR DES PLASTIQUES DE L'AIN - France
Bouteilles, flacons et pots en plastique transparent	 VALORPLAST	NORD PAL PLAST ou MACHAON ou WELLMAN France RECYCLAGE - France
Films et sachets en plastique	 VALORPLAST	SIRPLAST SA - Portugal
Flux développement (barquettes, polystyrène, ...)	 CITEO	Selon les matériaux, différents sites en France et en Allemagne
Briques alimentaires	 REVIPAC	ESSITY à Hondouville (27) -France
Acier	  BRANGEON ENVIRONNEMENT	ARCELOR MITTAL à Dunkerque
Aluminium	  SUEZ	ACIN COSTA BRAVA à Riudarenes (Girona – Espagne) Différents sites en France et en Europe selon la consultation réalisée par le prestataire pour le rachat du papier
Papiers	 VEOLIA GRANDJOUAN SACO	
Verre	 OI MANUFACTURING France	Maltha Glass Recycling à Izon (33) ou Sibelco Green Solutions à St Menge (88) ou Reims (51)

Le traitement des déchets en déchèterie

Le circuit des déchets en déchèterie



Matériaux	Filière	Lieu de traitement	Traitement Valorisation
Tout-venant	SMCNA	ISDND de classe 2, Treffieux (44)	Stockage
	BRANGEON	ISDND de classe 2, La Poitevineière (49)	Stockage
Gravats	SMCNA	ISDND de classe 2, Treffieux (44)	Concassage sur site avec réutilisation interne ou externe
	CHARIER	Carrière, Herbignac (44)	Stockage
Ferraille	BARBAZANGE	Couëron ou Châteaubriant (44)	Valorisation matière
	TRI OUEST AFM Recyclage	Montoir de Bretagne (44)	Valorisation matière

Le traitement des déchets en déchèterie

> Les reprises des matériaux d'emballages

Matériaux	Filières	Lieu de traitement	Traitement Valorisation
Carton	REVIPAC	Papèterie Groupe Thiollet - St Michel (16)	Valorisation matière
	REVIPAC	Papèterie WIZPAPER - Wizernes (62)	Valorisation matière
Végétaux	Ecosys	Plateforme de compostage intercommunale CCPSG/CCES, Campbon (44)	Broyage / compostage pour valorisation organique
	BRANGEON	Saint-Remy-en-Mauges (49)	Compostage
Bois	ECOSYS	Plateforme de broyage, la Chapelle Basse Mer (44)	Valorisation matière
	BRANGEON	Rezé (44)	Broyage
Amiante liée	CHARIER CM	ISDND de classe 3, Ecoterre du Cellier (44)	Stockage
	BRANGEON	Carrière spécialisée- CDV Le Cellier (44)	Stockage
DDS	Chimirec / EccoDDS Triadis	Plateforme de regroupement / traitement, Javéné (35) ou St Jacques de la Lande (35)	Valorisation matière ou énergétique ou régénération
DEEE	Eco systèmes	Regroupement chez Envie 44, Nantes (44) Usine de démantèlement, Angers (49)	Démantèlement et valorisation matière
Mobilier	Eco-mobilier	Plateforme de Couëron (44)	Valorisation matière
Piles	Corépile*	Acoor Environnement, Cestas (33)	Valorisation matière
Pneus	BRANGEON RECYCLAGE	Cholet (44)	Valorisation matière ou CSR
Radiographie	Rhône Alpes Argent	Lyon (69)	Recyclage

PARTIE 2

INDICATEURS FINANCIERS

PRINCIPAUX POSTES D'INVESTISSEMENT	48
PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	49
PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT	51
LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES	53



Principaux postes d'investissement

› Dépenses et recettes d'investissement

— Les dépenses d'investissement ont été de **286 511 €** en 2023 pour l'acquisition des bennes ordures ménagères bi-compartmentées, divers travaux d'aménagement et de sécurisation en déchèterie, l'achat de bacs ordures ménagères et emballages.

— Les recettes d'investissement ont été de **401 555 €** en 2023 et de 694 993 € si on tient compte des excédents reportés des années antérieures.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT CA 2023

CHAPITRE 16. EMPRUNTS	25 000 €	
CHAPITRE 21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	235 240 €	
Installations Générales - Agencements - Aménagements - Constructions	5 000 €	Déchèteries réparations et protection (cloche, verrous, concertinas, soudure) et pass déchets
Autre matériel et outillage	- €	
Autres agencements et aménagements de terrains	1 613 €	Déchèteries protection : confection de barre anti effraction déchèterie de Campbon
Véhicule roulant	13 830 €	Reliquat pour 4ième BOM Bi-compartmentée
Informatique	2 940 €	Renouvellement postes informatiques
Mobilier	- €	
Autres immobilisations corporelles	213 807 €	196 431 € TTC pour l'acquisition de bacs OM et bacs jaunes 16 512 € petit matériel colonne de tri (PJM, Verre ou Emballages) 864 € pour diverses acquisitions conteneurs maritime pour déchetterie
CHAPITRE 23. IMMOBILISATION EN COURS	17 773 €	
040. OPERATION ORDRE ENTRE SECTION	8 498 €	
REPRISE D'AMORTISSEMENT Amortissement subvention	- €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	286 511 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT CA 2023

CHAPITRE 10. DOTATIONS, FONDS, RESERVES ,FCTVA	66 860 €
CHAPITRE 13. SUBVENTION FCTVA	- €
042. AMORTISSEMENTS	334 694 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	401 555 €
Excédents reportés	293 439 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT tenant compte des excédents reportés	694 993 €

Principaux postes de dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élevèrent en 2023 à **5 611 010 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

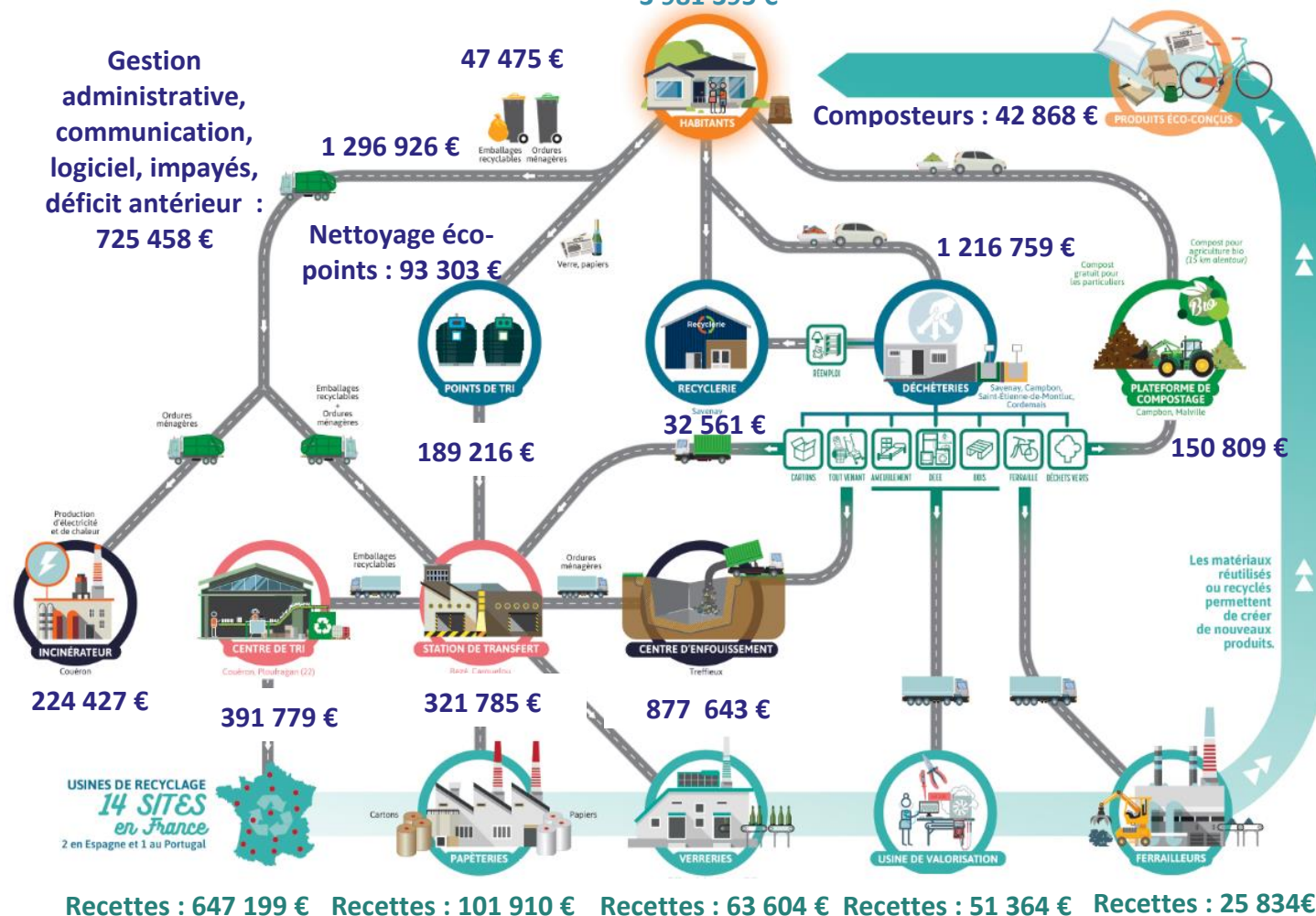
011. Charges générales	1 604 167 €		
Carburants	82 674 €		
		Collecte du tri en apport volontaire 11 communes	189 216 €
		Tri des emballages 3 communes	- €
		Collecte OM et emballages en porte-à-porte 3 communes	396 984 €
Contrats de prestations	1 446 576 €	Traitement des OM 3 communes (incineration) Decheteries et aire de Malville -gardienage 4 sites et traitement St Etienne /Cordemais-	22 783 €
		Autres -collecte cartons et divers OM-	836 334 €
			1 259 €
		Location véhicules distribution bacs jaunes	16 439 €
Matériels roulants et maintenance	136 489 €	Entretien matériel roulants	97 034 €
		Maintance -logiciel métiers et camions-	23 015 €
Communication	39 294 €	Facturation et affranchissement Documents de communication / animations	39 294 €
Equipements	90 344 €	Acquisition sacs jaunes	47 475 €
		Composteurs	42 868 €
Remboursements des frais à autres organismes (plateforme de compostage)	150 809 €	Correspond à 3 semestres - S2 2022 et S1+ S2 2023	150 809 €
012. Charges de personnel	937 999 €	dont 198 768 € personnel extérieur	
65. Autres charges	2 698 978 €		
		Enfouissement -OM et tout venant- Quai de transfert	877 643 €
		Traitement tri selectif 8 communes	321 786 €
Contributions organismes de regroupement	1 810 650 €	Traitement déchets déchèteries Savenay et Campbon	268 262 €
		Recyclerie	310 397 €
			32 561 €
Autres contributions	13 078 €		
66. Intérêts des emprunts	27 359 €		
67. Charges exceptionnelles	7 812 €	Annulations titres impayés	
Amortissements	334 694 €		
Excédent exploitation reporté	- €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 611 010 €		

Principaux postes de dépenses de fonctionnement

Le schéma-çi-dessous représente la répartition du budget de dépenses de fonctionnement.

Dépenses 2023 : 5 611 010 €

Redevance Incitative
3 981 395 €



Le coût de collecte des emballages et des ordures ménagères en bennes bi compartimentées représente 1 296 926 € soit 23% du budget.

Le coût de traitement représente 52% du budget. Ce coût dépend strictement des tonnages collectés. La prévention est un des leviers pour réduire les dépenses déchets.

Incineration	224 427 €
Enfouissement	877 643 €
Centre de tri	391 779 €
Quai de transfert	321 786 €
Recyclerie	32 561 €
Déchetteries traitement	819 775 €
Total traitement =	2 667 972 €

Principaux postes de recettes de fonctionnement

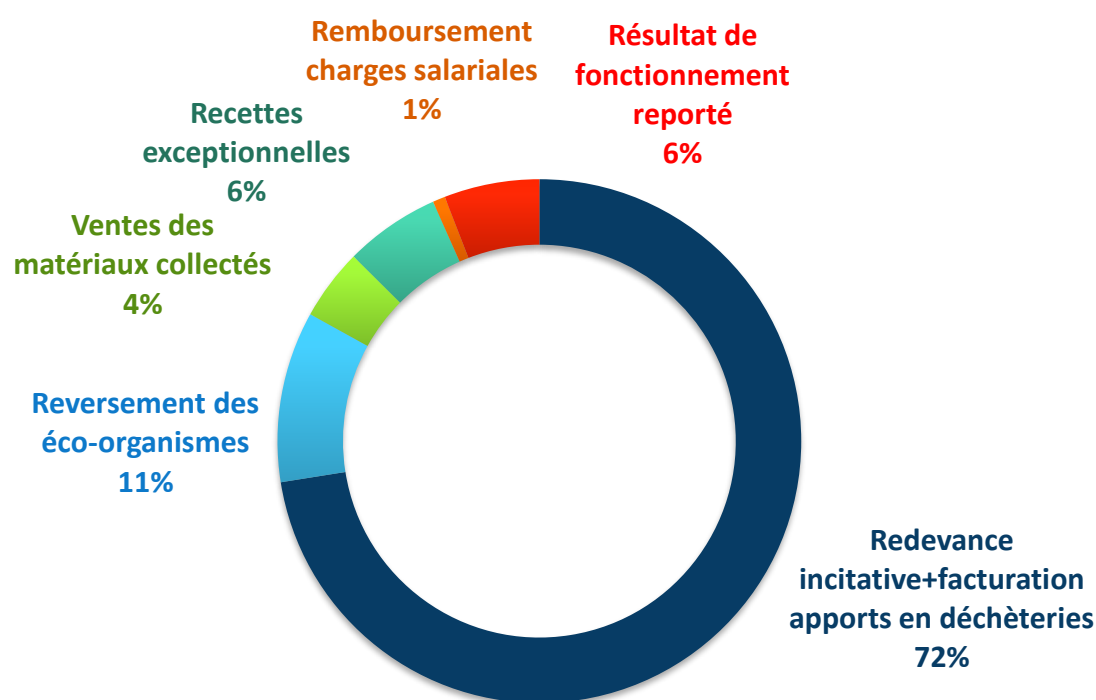
Les recettes de fonctionnement en 2023 s'élèvent en 2023 à **5 655 327 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

13. Atténuation de charges	3 908 €
70. Produits des services dont :	4 293 672 €
Redevance enlèvement des ordures ménagères	3 981 395 €
Redevance déchets indust. Commerciaux	27 838 €
Revente du tri sélectif	
- Des sacs jaunes	
- Colonnes Papier Verre	242 033 €
- Revente produits déchèteries de St Etienne de Montluc et Cordemais	
Mise à disposition de personnel	42 406 €
74. Dotations et participations	710 590 €
Soutiens des éco-organismes pour les performances de tri :	
- CITEO - Barème F	580 641 €
- Autres éco-organismes, DEEE ; éco mobilier etc.	
Autres versements	
- Subvention poste	
- Reversement/revente des déchèteries de Campbon et Savenay	128 950 €
75.77.78. Produits exceptionnels et produits divers	324 007 €
TOTAL recettes réelles de fonctionnement	5 655 327 €
Report excédent année précédente 2022	323 150 €

Principaux postes de recettes de fonctionnement

› En 2023 les principales recettes se répartissent de la manière suivante :



Le compte administratif 2023 du budget annexe Déchets fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	5 655 327	688 834
DEPENSES	5 611 610	286 511
Résultats des sections	44 317	408 482

La redevance des ordures ménagères

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon a mis en application la redevance dite « incitative » (RI) pour le financement de la gestion des déchets.

Elle se décompose de la manière suivante :

REDEVANCE INCITATIVE

UNE PART FIXE

Abonnement annuel au service
Finance les charges fixes du service

- Collecte de l'ensemble des déchets
- Accès et gardiennage en déchèterie
- Actions de prévention et de communication

+

Les levées de bacs

- Levées du bac jaune emballages
- 6 levées annuelles du bac gris ordures ménagères



UNE PART VARIABLE

Utilisation du service

- Levées supplémentaires du bac gris ordures ménagères
- Achat d'un composteur
- Retrait d'un pass'déchets suite à une perte
- Traitement, tri, recyclage des déchets

La facturation est semestrielle avec plusieurs modes de paiement possibles pour le redevable :

- Paiement par TIPSEPA ;
- Paiement par internet en créant un compte usager ECOCITO ;
- Paiement par prélèvement automatique en 10 échéances /an depuis le 1^{er} janvier 2022, soit 5 par semestre) ;
- Paiement DATAMATRIX (QR code) en bureau de tabac agréé : par CB ou espèces (dans la limite de 300€) ;

Le Communauté de communes dispose d'un logiciel de gestion de la redevance incitative (logiciel Proflux de Tradim), et d'un éditeur pour l'impression et l'envoi des factures (société Cogepriint).

La redevance des ordures ménagères

› Les tarifs selon le volume de bac

ABONNEMENT 2023 au volume du bac	ABONNEMENT ANUEL Incluant 6 levées	LEVEE SUPPLEMENTAIRE A partir de la 7ième
Absence de bac*	144.13 €	1.59 €
Bac OM 80L	154.69 €	3.35 €
Bac OM 120/140L	177.35 €	4.45 €
Bac OM 240L	271.52 €	7.63 €
Bac OM 340L /360L	320.54 €	11.02 €
Bac OM 660L	508.80 €	18.02 €
Ouverture de la colonne d'apport volontaire des ordures ménagères		1.59 €
Location bac jaune jusque 240L (en €/an)	10 €	
Location bac jaune 360L (en €/an)	15 €	

› Facturation des professionnels

Apport en déchèterie	TARIFS 2023
Tout-venant	35€
Gravats	30€
Déchets verts	15€
Bois	25€
Cartons	0€ / m3
Déchets spéciaux	30€/dépôt
Forfait annuel	
Collecte hebdomadaire	477 €
Collecte bac jaune uniquement	159 €/adresse

› Les chiffres clés de la redevance

En 2023

la Redevance des ordures ménagères
perçue s'élève à

4 018 418 €

16 923 redevables facturés

*(ménages, professionnels,
administrations, associations)*

*Dont 27% en
prélèvement automatique*

AUTRES TARIFS 2023

Composteurs 300L	20 €
Composteurs 600L	30€
Bioseau	1 €
Remplacement pass'déchets	10.60 €

Les professionnels payent au même titre que les particuliers un abonnement annuel pour la collecte en porte à porte. Ils peuvent disposer en complément d'une collecte hebdomadaire et d'une collecte des bacs jaunes uniquement, facturés par des forfaits additionnels.

Leurs dépôts en déchèterie sont soumis à un paiement au volume déposé.

En 2023

**247 entreprises ont fait des apports en
déchèterie**

26 634 € facturés pour les dépôts en déchèterie

Perspectives 2024

> LA COLLECTE

- Lancement de la mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour la définition et l'organisation du mode de gestion du service de collecte des déchets en porte à porte.
- Réalisation d'une enquête de satisfaction des usagers sur le passage en collecte bimensuelle.

> LES DECHETERIES

- Evolution de la tarification des professionnels en déchèterie.
- Lancement de l'assistance à maitrise d'ouvrage pour la construction de deux déchèteries.

> LA FACTURATION

- Projet « ASAP EDITIQUE », envoi des factures par la trésorerie de Pontchâteau.

> LES BIODECHETS

- Accompagnement renforcé des foyers dans le déploiement du compostage partagé.
- Lancement des formations au compostage individuel.
- Lancement de l'expérimentation d'une collecte des biodéchets en point d'apport volontaire.

> PREVENTION

- Pérennisation des zones de dons en déchèterie.
- Lancement de « l'Abricothèque », zone de dons de Bricolage et jardinage.

> ANIMATIONS

- Animation des réseaux de référents de sites et de guides composteurs par le syndicat de déchets (SMCNA).
- Expérimentation de l'élargissement des animations scolaires aux cycle 2.